

Abonnements par la poste :

Edition quotidienne	
CANADA...	\$6.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE...	\$8.00
MONTREAL ET BANLIEUE...	\$10.00
Edition hebdomadaire	
CANADA...	\$2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE...	\$3.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et administration

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7466

SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121

Administration, Main 5153

FAIS CE QUE DOIS!

Un abcès crevé

Le liquidateur de la Home Bank commence à révéler la triste réalité de sa situation. Dans un rapport préliminaire, il établit à \$4,400,000 la portion non recouvrable d'un groupe de créances dont l'ensemble n'atteint pas huit millions — soit un déchet de plus de cinquante pour cent. Il estime à environ \$700,000 la perte totale à répartir entre les succursales de moindre importance, dont les comptes non pas encore été apurés. Ce premier examen ne touche à aucun des gros comptes de spéculation, généralement désignés comme la cause initiale des embarras de la banque. L'ensemble de ces comptes figure à l'actif, paraît-il, pour \$5,800,000. Il y aura là-dessus, en toute probabilité, un gros déchet qui viendra s'ajouter à la perte déjà prévue.

Notons qu'au moment de fermer ses portes (30 juin 1923), la Home Bank déclarait un actif de \$27,434,709 et un passif de \$24,889,049, soit un surplus apparent de \$2,545,660. Ce surplus fictif se trouve transformé en un déficit qui absorbe, paraît-il, la réserve et le capital-actions et amputera de plus de \$1,800,000 l'actif à répartir entre les créanciers. Le résumé du rapport, tel que transmis de Toronto par la Presse canadienne, n'indique pas si ce déficit porte sur l'ensemble de l'actif ou sur la partie attribuable aux dépôts, déduction faite des dépôts d'Etat.

De la liste des créances totalement ou partiellement recouvrables, extrayons quelques items:

Débiteurs	Dette	Perte probable
Can. Shoe Co. et King Shoe Co.	\$ 577,558	\$ 475,000
Holmes, A. G.	325,347	225,000
Mitchell, W. G. and Co.	399,000	399,000
Pattison, A. J., Jr. and Co.	266,086	200,000
Howe Sound Pulp and Paper Co.	980,000	500,000
Br. Dom. Holding & Invest. Co.	1,428,811	950,000
	\$3,976,802	\$2,749,000

Notons que, dans son dernier rapport officiel (30 juin 1923), la Home Bank accusait comme chiffre global de prêts à ses clients \$16,502,947. Près d'un quart de ces avances était donc absorbé par six maisons ou clients insolubles — toujours sans parler des comptes non apurés.

Rappelons que, dès 1917, un groupe des administrateurs de la banque, inquiet de ses allures, appela l'attention du ministre des Finances. Celui-ci — c'était sir Thomas White — ne voulut pas intervenir, de crainte, a-t-il écrit récemment, de compromettre le succès de l'emprunt dit "de la Victoire". Les intérêts des déposants, des actionnaires et des clients de la Home Bank furent sacrifiés, comme beaucoup d'autres, aux dieux de l'Empire.

Naturellement, la tumeur a continué de grossir. La liquidation va maintenant la dégonfler, avec une perte totale pour les actionnaires — le liquidateur demande qu'ils soient appelés, conformément à la loi, à doubler leur mise — et un déchet considérable pour les déposants. Ceux-ci ne se laisseront pas dépouiller sans résistance. Ils se préparent à livrer un assaut au trésor fédéral. Déjà ils ont invoqué l'inaction du ministre des Finances, comme preuve de la responsabilité indirecte de l'Etat. Leur réclamation va maintenant se fortifier du précédent créé à Québec en faveur de la Banque Nationale. Car, on a beau dire: "ce n'est pas un précédent", c'en est un. Tout acte posé par un pouvoir public, en marge ou à l'encontre d'une loi générale et positive, est toujours un précédent; et il se trouve toujours quelqu'un d'intéressé à l'invoquer. Tout ce qui fait varier les chances, c'est le degré de faveur dont les uns ou les autres jouissent auprès des pouvoirs publics et des influences qui les font agir.

Logiquement, c'est à Toronto que les actionnaires et les déposants de la Home Bank devraient invoquer l'exemple donné par Québec. Si M. Ferguson marchait sur les traces de M. Taschereau, on voit d'ici ce qu'il adviendrait avant peu du régime bancaire, qui relève essentiellement de l'autorité fédérale. Si, au contraire, comme tout l'indique, le gouvernement ontarien laisse toute la responsabilité de la situation au gouvernement fédéral, celui-ci échappera difficilement aux conséquences du précédent québécois. Le sauvetage de la Banque Nationale et sa fusion avec la Banque d'Hochelega ne peuvent s'opérer que d'accord avec le ministre des Finances. Le point le plus louche de l'affaire — l'attribution d'un bloc d'actions de la Banque d'Hochelega aux actionnaires de la Banque Nationale — relève particulièrement d'Ottawa. Le deuxième article du contrat (par. a) stipule expressément que l'émission et le versement de ces actions ne s'opéreront qu'"après l'approbation de cette vente et du présent contrat par le gouverneur général en conseil". Toute la transaction, y compris l'aide de la province, est donc subordonnée à l'autorisation suprême et décisive du gouvernement fédéral. Québec fournit les fonds, mais c'est Ottawa qui donne force de loi à l'opération. C'est donc sur les autorités d'Ottawa que retombe, en fin de compte, toute la responsabilité du sauvetage de la Banque Nationale.

La seule ressource qui reste au gouvernement fédéral pour éviter le reproche de favoritisme et d'arbitraire, c'est de démontrer par une enquête impartiale que le cas de la Banque Nationale et celui de la Home Bank n'offrent aucune parité.

Cette enquête, personne n'a intérêt à la refuser, maintenant surtout que le gouvernement de Québec a pris sur lui de couvrir les déposants et les actionnaires de la Banque Nationale. L'on ne saurait plus, pour refuser de faire la lumière, invoquer le prétexte de salut public, ni celui plus répugnant encore de religion et de patriotisme.

S'il est urgent, comme on l'assure, de raffermir la confiance générale dans les institutions de crédit, il faut démontrer qu'elles reçoivent de l'Etat le même traitement, que leur sort et celui de leurs actionnaires, de leurs clients et du public qui leur confie ses épargnes, ne sont pas à la merci des aléas de la politique. Il ne faut pas qu'une banque soit protégée parce que ses administrateurs sont à tu et à toi avec des politiciens en place, et une autre ruinée parce que les siens n'ont pas eu la chance ou la prévoyance de se ménager de précieuses amitiés. Il n'est pas équitable que, de deux groupes d'actionnaires, régis par une même loi, soumis aux mêmes sanctions, l'un porte la peine des fautes de ses administrateurs et que l'autre en soit exempté par une loi d'exception. Il n'est pas d'un bon exemple qu'entre deux conseils d'administration, passibles des mêmes pénalités, l'un se voie forcé de se justifier devant les tribunaux, tandis que l'autre est amnistié sans enquête et couvert de fleurs, voire de papier rénové, grâce à l'intervention secourable d'un gouvernement peuplé d'amis. Il n'est pas conforme aux principes d'une saine administration qu'entre deux institutions de crédit, apparemment en posture identique, l'une soit réduite à la banqueroute par l'application rigoureuse des lois, tandis que l'autre, bénéficiant de la faveur d'une faction politique, transforme sa faillite en une bonne affaire.

Qu'on y prenne garde: en tout temps et en tout pays, l'exercice arbitraire du pouvoir et le brocantage des lois sont les plus sûrs ferments de révolution.

Henri BOURASSA.

L'actualité

Une vieille invention

Une dépêche spéciale de Paris au Mail and Empire mande que M. Lakhovsky, ingénieur français de T.S.F., déclare que tout être vivant émet, holens, volens, certaines ondes électriques qui peuvent être recueillies par des appareils de T. S. F. et identifiées. C'est ainsi que s'explique, dit-il, que durant certaines saisons les animaux de proie changent leur terrain de chasse. Ils sont sensibles, dit-il, aux ondes électriques émises par leurs proies qui peuvent être depuis longtemps hors de vue et de flair.

Les criminels pourraient faire enregistrer leurs longues d'ondes aussi bien que leurs empreintes digitales, suggère M. Lakhovsky. Alors la police, munie d'appareils enregistreurs individuels, pourrait régler cet appareil pour capter les ondes de n'importe quel criminel. L'appareil leur permettrait de trouver dans quelle direction l'individu est parti et à quelle distance il se trouve.

Ce qu'ils lèveront leurs vastes épaules, les agents de police, et surtout les détectives privés, qui liront cette dépêche. Il y a belle lurette que notre sûreté, toujours à la page (sans allusion à son ancien chef) connaît cet appareil et l'emploie. Seulement elle n'a eu garde, obéissant à l'instinct de conservation, de la perfectionner outre mesure. Du moment où tous les voleurs seraient instantanément arrêtés par ce sans-fil qu'ils auraient à la patte, il n'y aurait plus besoin de police, mais quelques demoiselles feraient toute la besogne de détection, si le mot est français, et deux ou trois agents suffiraient à courir sur les lieux pour appréhender au collet le délinquant.

Les agents ne captent jusqu'ici que les ondes des marchandes volées. Ce que le professeur Lakhovsky semble ignorer c'est que la soie, le métal, les pierres précieuses émettent aussi des ondes, ont une radio-activité supérieure à celle de M. Brodeur, quand celui-ci repasse, de la manière que l'on sait, les rapports soumis par le conseil. On trouve jusqu'ici la marchandise, mais assez rarement les voleurs....

SPECTATOR

Bloc-notes

Propagande

Les dépêches d'Europe ont signalé très laconiquement ces mois-ci, quand elles en ont parlé, les révélations d'un journal communiste de Paris, l'Humanité, sur la campagne que le gouvernement czariste de Russie a faite pendant la guerre russo-japonaise, dans la presse française du temps. Il est désormais établi, par des documents des archives officielles de Petrograd que vient de sortir le régime bolchéviste, et dont l'Humanité a publié de larges extraits, ainsi que des photographies, que, pendant de longues années, un des représentants du gouvernement czariste a versé, sur la recommandation d'un consortium de banquiers français, des mensualités considérables à un grand nombre de journalistes français. En retour de ces versements qui se sont montés pendant la guerre russo-japonaise à plusieurs centaines de mille francs par mois, journaux et journalistes mis en cause ont altéré, faussé ou supprimé les informations défavorables au gouvernement russe du temps. Ce régime a duré presque sans interruption jusqu'à la chute de Nicolas; et des journaux français de grande réputation ont ainsi reçu des subventions d'un montant très élevé. Une très petite partie des quotidiens français et des journalistes mis en cause ont tenté de répondre à ces révélations d'une extrême gravité: la plupart n'ont pas soufflé mot. Et il y a peu de quotidiens français qui sortent indemnes de la publication de ce dossier, dont les pièces jettent un jour extraordinaire sur les dessous de certaine presse contemporaine. L'écrou, il y a déjà quelques années, un publiciste français, René Johannet, écrivait dans les Lettres, que le régime des mensuelles secrètes alimentait presque toute la presse de son pays: il avait présents à l'idée les chèques du temps de Panama. Ce qui vient de paraître en France sur les subventions russes confirme du tout au tout le jugement apparemment sévère qu'il portait alors sur la presse de Paris.

Au pôle nord

Le projet, conçu par les Américains, d'envoyer un dirigeable survoler ces mois-ci les régions arctiques, on ne sait trop pour quelle fin, sinon pour annexer des terres glacées et désertes aux Etats-Unis et, ainsi, pour contrebalancer la prise de possession par la Grande-Bretagne d'une vaste partie des archipels antarctiques, il y a quelque temps, paraît rencontrer des critiques dans les milieux les plus avancés de l'aéronautique et de ses possibilités. Le ministre américain de la marine, duquel relèvent les équipages des rares dirigeables aux Etats-Unis, vient d'ordonner de nombreux changements dans le personnel du navire aérien qui se prépare à prendre son vol de Nome au-dessus du pôle nord, jusqu'au Spitzberg. La tragique aventure du Diadem, commandé par un des plus habiles pilotes de la navigation aérienne, doit commander la prudence la plus grande aux chefs américains; d'autant que, selon le technicien allemand qui surveille l'apprentissage de l'équipage du zeppelin américain et sa manoeuvre, il faudra encore des mois d'entraînement pour que ses élèves soient

La session de Québec

Un joli marchandage que

M. Taschereau recommencerait

Pendant que M. Simard présidait aux boissons il était pour ainsi dire suspendu au-dessus de son siège de conseiller législatif — Si le gouvernement retirait le siège, il s'asseyait par terre — M. Taschereau fier de la combinaison — Compétence spéciale de l'ancien président parce que, dit M. Plante, les pilules qu'il vendait étaient rouges — M. Mercier et son père — Confusion cocasse

(Par Louis ROBILLOTT)

Québec, 14. — Les oreilles de M. Georges Simard ont dû tinter cet après-midi car on a discuté autour de sa personne pendant plus d'une heure à la Chambre basse.

M. Sauvé a demandé la copie de toute correspondance au sujet de la nomination de M. Simard comme président de la Commission des liqueurs et de sa démission comme conseiller législatif.

Le chef de l'opposition, rappelant les paroles de M. Taschereau lorsqu'il a créé sa commission des liqueurs qui disait que le gouvernement voulait mettre cette organisation en dehors de toute ingérence politique, croit que le ministre, au contraire, a fait preuve de partialité. Le trésorier provincial a déclaré dans cette Chambre, il y a quelques semaines, que M. Taschereau avait fait le marché suivant avec M. Simard: "Acceptez la présidence de la Commission, démissionnez comme conseiller législatif, mettez cette administration en marche sur un bon pied d'affaires, puis vous reprendrez votre siège à la Chambre haute". — M. Sauvé trouve que c'était une conversation scandaleuse et indignée. Cela voulait dire: "Si vous agissez à notre goût, nous vous redonnerons votre siège, sinon vous déguerpirez". — Par cette seule convention M. Simard ne pouvait être indépendant.

De plus, M. Sauvé donne l'argument du fait que le siège de M. Simard au Conseil est resté vacant pendant deux ans. On a privé ainsi toute une division de son représentant pendant deux ans pour le simple plaisir du gouvernement. La conduite du cabinet est à blâmer, prétend M. Sauvé, à moins que le Conseil législatif soit une institution inutile et que les libéraux aient voulu mettre en pratique leurs anciens principes prônés il y a vingt-cinq ans contre ce corps suprême de notre province.

M. Taschereau veut être malin à l'adresse de M. Sauvé qui a parlé avec énergie et dit: "Il y a des gens qui parlent fort et d'autres qui parlent fort bien".

Le premier ministre fait l'histoire des démarches faites par le gouvernement pour trouver un homme d'affaires excellent et très honnête qui pourrait organiser le gigantesque monopole provincial des liqueurs.

M. Taschereau n'a pas honte du marché qu'il a proposé à M. Simard et ajoute qu'il le formulait tout à fait capables de vols de longue durée. L'aéronautique a fait d'immenses progrès depuis une couple de décades; mais il se passera bien vraisemblablement quelques années avant que des renseignements comme ceux qu'on projette à Washington offrent de sérieux éléments de sécurité.

Leur importance

Le secrétaire d'une grande association forestière canadienne a souligné hier dans une déclaration publique l'extrême importance de nos forêts et la nécessité qu'il y a de nous en aviser. Un des passages saillants de sa conférence, c'est celui où il rappelle que certaines régions déboisées de l'Ontario et du Québec ont perdu de la population depuis quelques décades, précisément à cause du fait qu'il n'y restait plus un arbre. Si nous continuons de laisser déboiser notre pays, dit-il, tant par des industriels sans prévoyance que par des feux contre lesquels il n'y a pas de protection efficace et bien organisée, à l'heure qu'il est, non seulement nous ne pourrions plus attirer ici de nouveaux habitants, mais nous courrions risque de perdre une grande partie de ceux qui y vivent déjà, et de laisser disparaître des villes qui vivent de la forêt et de ses industries. Il ne faut pas compter sur le reboisement, car c'est un facteur de reconstitution des forêts presque négligeable et en tout cas d'une lenteur extrême, comme l'ont déjà dit des techniciens, dans des communications au Devoir. Il n'y a présentement au Canada que 6,000 arbres plantés par l'homme dans nos bois, mais il y a 15 millions d'arbres que la Providence et la nature nous ont donnés gratuitement. A nous de les conserver, tout en les faisant valoir sagement.

G. P.

Un article du R. P.

Lamarche

Le Devoir publiera demain un important article du R. P. M.-A. Lamarche, O.P., sur la Morale thomiste.

Le R. P. Lamarche est actuellement, on le sait, à poursuivre en Belgique des études spéciales.

de nouveau, parce que l'ancien président de la Commission a fait un travail excellent et il l'en félicite. Il invite l'opposition ou quiconque à critiquer l'administration de M. Simard.

Le député de Laurier (M. Duranleau) ne veut pas se laisser intimider par le premier ministre qui croit que sa volonté fait loi dans la province. Il a cependant violé, dans le cas de M. Simard, un article de notre constitution qui dit que lorsqu'une vacance se produit au Conseil législatif par démission, décès ou autrement, le gouvernement doit lui nommer un successeur.

M. Duranleau accuse le cabinet d'avoir le Conseil législatif en y nommant des gens qui parlent trop ou qui ne peuvent se faire élire par le peuple (M. Perron) ou, en laissant des sièges vides pendant deux ans. Ici le député de Laurier cite le cas de M. Godefroy Langlois qui a été congédié en Europe pour avoir trop parlé contre le Conseil législatif.

Le ministre de l'Agriculture, la grosse cloche du gouvernement et que l'on fait sonner dans les heures difficiles, prétend que tout ce débat est une tempête dans un verre d'eau (?) Il croit que M. Duranleau argumente à faux et que la constitution ne prévoit pas de limite pour la nomination d'un successeur à un conseiller législatif. Il y a des précédents à Ottawa comme à Québec. D'ailleurs, M. Caron croit que l'opposition est en retard et qu'elle a eu deux ans pour protester.

M. Plante réplique que si le Conseil législatif a raison d'être, — il est en faveur de ce corps de censeurs, — pourquoi y laisse-t-on des sièges vides pendant plusieurs années. Il est d'avis que la constitution ne prévoit pas de délais pour la nomination d'un nouveau conseiller législatif.

Et M. Plante, au grand amusement de la gauche et au plus grand abaissement de la droite, amène le cas de M. Walter Reed de l'Assomption, qui a ambitionné le siège de M. Simard et qui est allé frapper plusieurs fois à la porte de M. Taschereau pour enlever la défroque de l'ancien conseiller législatif de Repentigny. D'ailleurs, ajoute l'orateur, après M. Simard ce n'était pas le déloge et il y avait un grand nombre de gens qui auraient pu remplir sa charge de président des alcools tout aussi bien, quand même il aurait fait une belle fortune dans les pilules rouges.

M. Hughes Fortier, de Beauce, d'une voix moribonde, ajoute quelques phrases à l'appui de la prétention ministérielle que le gouvernement pouvait laisser vide, même pendant deux ans, le siège de M. Simard, au Conseil législatif.

Le premier ministre avait dit en réponse à M. Sauvé que l'opposition n'était pas juge des principes libéraux; en réplique le chef de l'opposition affirme que la gauche a droit de rappeler aux rouges qu'ils ont réclamé pendant quinze ans l'abolition du Conseil législatif. M. Adélard Turgeon lançait des diatribes contre le corps dont il est actuellement président.

M. Caron avait affirmé qu'il y avait des précédents pour laisser des sièges libres pendant un certain temps. M. Sauvé demande au gouvernement de citer des noms. La droite reste coite. Ce dernier ajoute que ce sont les libéraux et non les oppositionnistes qui ont demandé la tête de M. Simard et comme il est en train de faire le procès de l'ancien président de la Commission, M. Taschereau semble faire mine de soulever un point d'ordre pour ramener M. Sauvé à la question. Le chef de l'opposition qui a l'oeil vif, l'aperçoit et fait remarquer que le premier ministre, même après avoir lancé un défi de critiquer l'administration de M. Simard, le guette avec un rappel à l'ordre.

M. Sauvé continue et rappelle les principes libéraux préchés par Mercier (père). Le fils (ministre des terres) proteste mais le chef de l'opposition insinue que le père était infiniment supérieur au fils. Sur ces dernières paroles, le président de la Chambre, comme c'est l'habitude après une motion acceptée, crie: Adopté. Ce fut une hilarité générale. Seul M. Mercier (fils) a semblé ne pas s'apercevoir de l'amusante confusion entre l'adoption de la motion sur l'ordre du jour et les allusions piquantes de M. Sauvé à son adresse.

LA PROTECTION DES FORETS

M. Honoré Mercier (fils) est de nouveau retourné sur le gril de l'opposition pendant une heure à propos d'un crédit de \$150,000 qu'il réclame pour la protection des forêts.

Le ministre des forêts annonce que le gouvernement a l'intention de proposer une loi qui pourvoira à la protection de nos bois contre

DES ACCUSATIONS EN L'AIR

Devant la commission sénatoriale d'enquête à Washington, M. Frank Vanderlip déclare qu'il ne s'est appuyé sur aucun fait pour mêler le nom du président Harding au scandale des réserves pétrolifères

WASHINGTON, 15 (S. P. A.). — Frank-A. Vanderlip a déclaré aujourd'hui devant la commission sénatoriale du pétrole qu'il n'avait en mains aucun fait pour se baser quand il mêla dernièrement le nom du président Harding au scandale des réserves pétrolifères.

Le comité a détourné son attention aujourd'hui d'autres sensations abasourdissantes évoquées par son enquête afin de la concentrer sur les allusions que le banquier new-yorkais Frank-A. Vanderlip a faites dans son discours d'Ossining, N.-Y., à la vente du Marion Star par Warren Harding quelque temps avant sa mort.

M. Vanderlip, qui est arrivé ici hier pour expliquer ses paroles, a été laissé dans l'attente jusqu'à aujourd'hui pendant que le comité entendait des dépositions qui finiraient par porter sur les méthodes employées par l'ancien secrétaire de l'Intérieur, M. Fall, en mettant en vigueur sa politique concernant l'affermage des réserves à pétrole. Il a aussi élaboré des plans pour faire taire la rumeur à l'effet qu'une somme d'un million de dollars aurait été déposée à Washington comme fonds destiné à être distribué en haut lieu. C'est ainsi que le comité a adressé une citation à Edward-B. McLean, propriétaire du Washington Post, qui est actuellement à Palm-Beach, en Floride. On veut l'interroger à ce sujet. Dans un télégramme envoyé à son journal hier soir, M. McLean disait qu'il se mettait immédiatement en route pour Washington, bien disposé à répondre à toutes les questions que le comité pourrait désirer lui poser.

AVOCATS RECUSES

De plus, le comité a trouvé le temps hier d'ordonner à son président, M. Lenroot, de faire savoir au président Coolidge que ni Silas-H. Strawn, de Chicago, ni l'ancien sénateur Pomerene, de l'Ohio, ne peuvent être acceptés comme avocats spéciaux du gouvernement dans les causes relatives à l'affaire des pétroles. L'exécutif a retiré le nom de M. T. Strawn. Quant à M. Pomerene, le conseil n'a pas pris de décision, sous prétexte que la preuve de son inéligibilité n'a pas encore été établie de façon convaincante.

ALLUSION PEU GOUTÉE

Le comité voulait que M. Vanderlip expliquât non seulement ses remarques au sujet de la vente du Marion Star, mais sa déclaration tendant à faire croire que les enquêteurs n'avaient pas tenté de faire parler davantage M. Fall, de crainte que ce dernier ne compromît des politiciens haut placés.

Les incendies par un système de patrouille dans les forêts privées comme publiques. Actuellement ce sont les propriétaires de concessions forestières formées en associations qui voient à la protection des forêts contre les incendies. Le gouvernement donne certains octrois.

Le gouvernement aurait, avec son nouveau projet, des garde-feux en uniforme qui pourraient combattre les incendies de forêts avec un matériel nécessaire. Ces gardes seraient postés dans des tours installées un peu partout et munies d'appareils téléphoniques et télégraphiques. Les territoires seraient divisés en secteurs dessinés sur des cartes. Les garde-feux pourraient facilement localiser un incendie, avec une lunette, du haut de sa tour et donner le signal.

Pour cette année cependant les propriétaires de concessions forestières auront l'initiative de la protection de leur forêt mais le gouvernement en paiera les frais. Ailleurs, le gouvernement fera lui-même l'inspection.

M. Langlais, de Témiscouata, suggère que le gouvernement place un garde-feux dans chaque rang pour que le colon n'ait pas à faire des milles et des milles pour obtenir un permis de brûler ses abatis. De plus le garde-feux devrait avoir le droit d'engager des gens pour l'aider à combattre les incendies de forêts et le pouvoir de les payer. M. Langlais se plaint que dans son comté un grand nombre de gens n'ont pu avoir les permis nécessaires des garde-feux et que ceux qui ont travaillé n'ont pu être payés.

M. Mercier s'accorde sur plusieurs points avec M. Langlais mais diffère d'opinion sur d'autres. Il avoue que l'organisation de protection, sur la rive sud, cause beaucoup d'ennui au ministère et il désire trouver un remède.

Après la votation de \$20,000 à M. Mercier pour un service d'hydroplane qui servira à la protection des forêts, la Chambre s'ajourne à demain avant-midi à 11 heures.

TUBERCULOSE ET MORTALITE INFANTILE

Voici le projet du gouvernement pour combattre la tuberculose et la mortalité infantile: Dans le but de combattre plus efficacement la tuberculose et la mortalité infantile dans cette province, le directeur du service provincial d'hygiène devra, sous la direction et contrôle du secrétaire de la province, prendre les mesures nécessaires pour parvenir à l'établissement et au maintien de dispensaires antituberculeux et de puériculture et pour mettre en oeuvre tous autres moyens propres à atteindre les fins proposées.

Pour défrayer les dépenses à encourir pour la mise à exécution des dispositions de la résolution précédente, le lieutenant-gouverneur en conseil pourra autoriser le trésorier de la province à payer, à même le fonds consolidé du revenu, pendant une période de cinq ans, une somme n'excédant pas cent mille dollars, annuellement.

Le secrétaire de la province, au fur et à mesure que les deniers seront requis pour les fins susdites, transmettra au trésorier de la province une demande énonçant le montant requis et les fins spéciales auxquelles les deniers seront destinés, dans chaque cas; et que le trésorier de la province soit autorisé à payer, à même le fonds consolidé du revenu, les montants ainsi autorisés, jusqu'à concurrence des limites fixées par la résolution no 2.

LES BIENS NON IMPOSABLES

Le trésorier provincial vient de mettre devant la Chambre des

amendements très importants aux statuts refondus de 1909 au code municipal relativement aux biens non imposables dans les municipalités.

Un sous-paragraphe est ajouté à la loi des cités et villes de 1922 qui définit le sens des mots presbytères et maisons curiales qui sont exemptés des taxes municipales.

"Les presbytères et maisons curiales ci-dessus mentionnés comprennent toute maison occupée comme résidence par le prêtre ou le ministre en charge d'une église quelconque, que cette maison soit la propriété de la fabrique ou de l'institution ou corporation religieuse, propriétaire de l'église, ou qu'elle soit occupée par le prêtre ou ministre en charge de la paroisse, pourvu qu'un seul presbytère, maison curiale ou résidence pour chaque église bénéficie de l'exemption accordée par le présent article."

La même exemption et la même définition est insérée après l'article 5923 des Statuts refondus de 1909, des municipalités régies par des lois spéciales.

Voici le projet d'article 5922: "5922. — Dans toute municipalité régie par une loi spéciale, sont des biens non imposables et sujets aux dispositions concernant les biens des fabriques et des institutions et corporations religieuses contenues dans la loi spéciale régissant la municipalité ou ils sont situés, les immeubles suivants: les presbytères et les maisons curiales, y compris le terrain sur lequel ils sont construits, occupés comme résidence par le prêtre ou le ministre en charge d'une église quelconque ou d'un édifice servant au culte public, que le presbytère ou la maison curiale soit la propriété de la fabrique ou de l'institution ou corporation religieuse, propriétaire de l'église ou de l'édifice servant au culte public, ou qu'il soit occupé par le prêtre ou ministre en charge de la paroisse, pourvu qu'un seul presbytère, maison curiale ou résidence pour chaque église ou édifice servant au culte public bénéficie de l'exemption accordée par la présente section."

5923. — La présente section s'applique aux municipalités scolaires régies par une loi spéciale, et, dans chacune de ces municipalités, les immeubles mentionnés dans l'article 5922 sont des biens non imposables suivant les dispositions dudit article."

LES ECRITS AUTHENTIQUES

Par le projet de loi qui a été adopté et après-midi à la Chambre un acte pourra être considéré comme authentique s'il est reçu par un notaire de la province de Québec, même s'il est en dehors de la province, lorsque l'objet de l'acte est un immeuble ou des droits réels situés dans la province ou lorsque la partie, ou les parties, ou quelqu'une d'elles ont leur domicile dans la province.

Cette clause permet à un notaire de recevoir un acte à New-York ou ailleurs pourvu qu'au moins une des parties soit domiciliée dans cette province ou que l'acte ait pour objet des droits ou des biens situés dans cette province.

Les notaires ont été moins chanceux quant à ce qui concerne la clause projetée qui disait que toute hypothèque conventionnelle ne pouvait être consentie que par un acte en forme authentique. Cette clause affectait surtout les Cantons de l'Est parce que le code civil actuel prescrit que toute hypothèque doit être reçue devant notaire et en forme authentique, mais que les comtés de Missisquoi, Shefford, Stanstead, Sherbrooke et (Suite à la deuxième page.)

Propos d'Ottawa

Quelle sera la politique fiscale du gouvernement?

On attend avec impatience une déclaration de M. MacKenzie King qui a dû nager entre deux eaux jusqu'ici

Ottawa, le 14 — L'annonce de la politique fiscale du gouvernement est encore attendue avec curiosité cette année. Depuis qu'il est au pouvoir, M. MacKenzie King a toujours louché entre les hauts protectionnistes et les progressistes de l'Ouest. Il a accordé quelques concessions minimes à ceux-ci au détriment de ceux-là, mais sans aller très loin et sans s'engager trop avant. Mais il faisait patienter les uns et les autres en prononçant de bonnes paroles pour émettre l'Ouest, et en montrant aux autres MM. Gouin et Fielding qui étaient là, comme deux vieux dogues grondants, pour sauvegarder leurs intérêts.

Mais à mesure que le temps passe, il devient de plus en plus difficile de contenir à la fois les uns et les autres. Alarmés par les légères réductions tarifaires, les manufacturiers paraissent disposés à livrer bataille au gouvernement s'il persiste dans sa politique à la baisse. Ils préparent déjà leur campagne depuis un certain temps. Leur président, dans ses discours et des entrevues, a exprimé la décision de l'Association tout entière. Maintenant on s'attaque à la députation. Nos représentants ont reçu ou recevront de la littérature protectionniste où les industriels exposent leur cause et énoncent leurs arguments. C'est la propagande ouverte, la moins dangereuse des propagandes assurément, qui ne peut faire de tort à personne et ne fera apparemment de bien à personne, non plus. Nombre de sociétés et d'individus se servent de ce procédé pour influencer le gouvernement, durant toutes les sessions. Ils obtiennent une liste des députés, et envoient ensuite à chaque adresse leur pamphlet, leurs feuilles, et quelquefois aussi, comme M. Ewart, leur volume. Certains individus, comme les tenants et les adversaires de l'oléo-margarine, se sont ain-

si livré, il y a de ça peu de temps, un long combat auprès des Chambres.

Si les manufacturiers ne jouissent que de ce moyen pour influencer l'action des communes, ils ne seraient pas en droit d'espérer gain de cause avant plusieurs années. Mais ils ont d'autres armes secrètes beaucoup plus efficaces que celle-là. Ils attendent sans doute, pour s'en servir, que le gouvernement se soit engagé un peu plus profondément dans le sentier du libre-échange. C'est alors seulement qu'on saura ce qu'ils sont capables de faire.

Ces menaces et ces exigences des manufacturiers n'arrivent pas dans le bon moment, et ne sont pas pour faciliter la tâche du cabinet. Celui-ci, en effet, a besoin de se reconstruire l'Ouest pour garder le pouvoir et faciliter, dans cette partie du pays, la tâche de ses amis et partisans. Et le moyen le plus pratique d'obtenir cette fin serait bien quelques concessions tarifaires. Bien plus, tous les autres moyens, sans celui-là, n'auraient probablement aucun résultat pratique et tangible. La tentation est donc grande de retoucher le tarif d'un doigt délicat, malgré les manufacturiers qui se tiennent prêts à frapper dans le cas où le doigt se laisserait aller à la tentation qui l'assaille.

Pris entre ces deux feux, entre les deux branches de cette tenaille, que fera le cabinet? On prépare actuellement un traité avec l'Australie. Deux représentants de ce Dominion sont à Ottawa, et l'on prépare activement un arrangement commercial. Puis il y a la préférence que le cabinet Baldwin avait accordée à nos représentants et que le cabinet MacDonald paraît disposé à piloter en Chambre. Ces deux mesures sont de nature à satisfaire au Canada, protectionnistes et libre-échangistes. Les manufacturiers

disent toujours leur mot dans la rédaction des traités commerciaux et les progressistes qui sont contents de toute réduction tarifaire appuient ordinairement tout traité que le gouvernement présente parce qu'il en contient. Voilà un terrain d'entente, mais bien étroit, bien étreint, et qui ne suffira probablement pas à satisfaire tout le monde.

Il se présente une autre solution dans le cas où le cabinet ne pourrait satisfaire à la fois les deux factions qui aspirent à ses faveurs. Il peut contenter l'une, la faction des manufacturiers, et laisser l'autre se débrouiller, comme elle l'entendra et agir à sa guise. Il perdrait alors, dans l'Ouest toute chance de renforcement son emprise en même temps qu'il consoliderait peut-être ses positions dans l'Est où il était fort, et il resterait un peu ébranlé après Halifax et Kent.

Car les libéraux, chose curieuse à penser, ont de bonnes espérances à conserver, même s'ils laissent l'Ouest se débrouiller tout seul, et n'ont pas la force du parti progressiste. En ramenant un contingent de 80 à 100 députés, ils restent encore les maîtres de la position, dans ce sens que le parti progressiste se verra dans l'obligation de l'appuyer plus fortement aujourd'hui contre un parti conservateur plus fort pour barrer à celui-ci le chemin du pouvoir.

Même on pourrait dire que la meilleure tactique électorale pour le parti libéral consisterait aujourd'hui à maintenir le territoire des provinces maritimes et Québec d'un côté, laissant aux progressistes le soin de vaincre dans tous les comtés de l'Ouest. En se partageant ainsi le pays, chacun de ces deux partis augmenterait ses chances de succès dans son territoire déterminé. Après l'élection générale, il faudrait évidemment en venir à une entente, car si les progressistes refusaient alors d'appuyer le parti libéral, les conservateurs pourraient revenir au pouvoir, et c'est la solution que craignent plus que tout les gens de l'Ouest.

Le prochain budget, comme bien l'on pense, aura que des effets lointains, et aucun résultat parlementaire immédiat, à moins de développements imprévus. Que le gouvernement présente n'importe quelle sorte de budget, il trouvera toujours un majoré pour l'appuyer. Ce point paraît acquis. Mais les progressistes et les manufacturiers ne feront sentir que plus tard leur opinion sur la politique tarifaire ministérielle; les manufacturiers surtout qui ne peuvent pas montrer beaucoup leur influence au parlement, mais la déploient dans le cours des élections générales.

S'ils ne reçoivent pas les satisfactions qu'ils demandent, il y a gros à parier qu'ils vont se tourner du côté des conservateurs et tenter de faire donner à ce parti par le pays une majorité de députés absolue, de sorte qu'il pourra former un gouvernement. Et ce gouvernement, étant leur créature, n'aura rien à leur refuser étant déjà à sa solde.

Léo-Paul DESROSIERS.

LA SESSION DE QUEBEC

(Suite de la première page)

Drummond sont exemptés de cette formalité, la tenure des terres étant en franc et commun socage et non seigneuriale comme dans la plupart des autres comtés de la province.

MM. Nicol et Perrault se sont opposés à ce changement proposé et la clause a été rayée.

AUTRE BILL

Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit :

La municipalité dont le territoire faisait partie d'une municipalité de comté avant son érection en municipalité de cité ou de ville, reste tenue au paiement des dettes et contributions que le conseil de comté a mises ou avait le droit de mettre à sa charge avant la date des lettres patentes ou de l'entrée en vigueur de la loi spéciale érigant ladite municipalité de cité ou de ville.

La contribution de la nouvelle municipalité de cité ou de ville dans les dettes encourues, mais qui n'étaient pas encore réparties entre les municipalités locales du comté à la date de l'émission des lettres patentes, ou de l'entrée en vigueur de la loi spéciale, érigant ladite municipalité, doit être fixée d'après le rôle d'évaluation en vigueur dans ladite municipalité à cette dernière date, le conseil de comté ayant le pouvoir d'examiner et de réviser ce rôle comme les rôles d'évaluation des autres municipalités locales du comté, conformément à l'article 667 du Code municipal.

L'avis spécial dont il est question dans ledit article 661 du Code municipal, doit aussi être donné au maire de la nouvelle municipalité de cité ou de ville, et celui-ci a droit d'assister à la séance du conseil de comté à laquelle les rôles d'évaluation des municipalités locales doivent être examinés et d'agir à cette séance comme membres du conseil de comté.

La cotisation imposée par le conseil de comté en vertu des articles qui précèdent, avant ou après l'érection de la municipalité de cité ou de ville, est de la nature d'une taxe sur les immeubles imposables de ladite municipalité. Elle doit être incluse dans le rôle de perception et prélevée comme les autres taxes municipales.

La corporation de comté possède, pour le recouvrement de cette cotisation, tous les droits, pouvoirs et privilèges qui lui sont attribués pour le recouvrement de taxes des autres municipalités locales du comté, et elle peut faire exécuter les jugements obtenus contre la municipalité de cité ou de ville, conformément aux dispositions des articles 811 et suivants du Code municipal.

Louis ROBILLARD

CONSEIL LEGISLATIF

Trois mesures ministérielles importantes ont subi leur troisième lecture aujourd'hui devant le Conseil législatif, après les explications fournies par M. Perron. Ce sont le bill relatif aux déclarations de sociétés, le bill garantissant

Pour supprimer la DOULEUR, chasser les NEURALGIES, enrayer les RHUMATISMES, rien n'est égal à

Baume Analgésique

— de —

Casgrain & Charbonneau,

Limitée

Pharmaciens en Gros - Montréal

En vente partout, 35c le tube

sant un emprunt pour venir en aide aux victimes de la contagion de Ste-Agathe-des-Monts et le bill concernant la protection des édifices publics contre les incendies.

Dans le premier cas, M. Perron a rappelé que certaines personnes profitaient du trop long délai de 60 jours accordé pour l'enregistrement des déclarations de sociétés en faisant des dettes pour lesquelles il était souvent difficile de poursuivre les vrais débiteurs. Un délai de quinze jours devrait suffire. C'est ce que l'on a édicté.

Pour l'affaire de la contagion de Ste-Agathe-des-Monts, M. Perron a déclaré qu'il s'agit de faire pour les victimes de cette contagion ce que l'on a fait dans d'autres cas semblables. C'est une œuvre de reconstruction. La province est appelée à prêter son crédit pour permettre aux victimes d'emprunter à de bonnes conditions pour reconstruire. Il y a tout lieu de croire que la province ne sera pas appelée à payer un sou à la suite de la garantie de cet emprunt.

Quant au bill concernant la protection des édifices publics, le Conseil s'est montré unanime, mais quelques conseillers voulaient aller plus loin. Il s'agit, comme on sait, d'autoriser le bureau de protection des édifices publics contre les incendies à contrôler l'installation des fils électriques dans la réparation des édifices publics actuels et dans les constructions nouvelles d'édifices publics. M. Martin voudrait que cette autorisation fût donnée même pour les édifices actuels. M. Perron verrait la chose d'un bon oeil, mais il craint des collisions en certains milieux et il croit que l'on devrait se contenter, pour le moment, d'une campagne d'éducation. Le bill a passé tel quel.

Le conseil a voté la troisième lecture des bills suivants, qui avaient subi avec succès l'épreuve du comité :

Avec amendements : succession Wartha Greenfield; cité de Lachine; Missionnaires Oblats du Sacré-Cœur et de Marie-Immaculée; Sans amendements : Georges Berber, étudiant en médecine; Brown Corporation; J.-D. Maher, étudiant en art dentaire; club Saint-Denis; ratification d'une entente entre la cité de Trois-Rivières et le C.P.R.

On a voté la seconde lecture des bills suivants, qui ont été référés aux comités : Société de Marie-Réparatrice; succession Rosconi; succession J.-A. Massue; Commission métropolitaine de Montréal; Crédit national; cité de Lévis; cité d'Outremont; municipalité scolaire protestante de Lachine; de LaSalle et Dorval; hôpital Français; hôpital Général du district de Bedford; régisseurs de l'état civil de Saint-Frédéric-Drummondville; bill amendement les statuts refondus concernant le Barreau de la province de Québec.

Le Conseil législatif s'est ajourné à demain avant-midi, à 10 heures.

AFFAIRES COURANTES

AVIS D'INTERPELLATIONS

M. Pellerin — Le greffier du conseil exécutif tient-il un registre des serments prêtés conformément à l'article 673 des Statuts Refondus 1907? Dans l'affirmative quels sont les noms des sous-chefs de département et des employés du service civil qui, d'après ce registre, ont fait, depuis le 1er juillet 1920: (a) le serment d'allégeance, (b) le serment d'office?

M. Dufresne — Le gouvernement a-t-il loupé d'un M. Larochelle, des bureaux sur la Grande-Allée? Dans l'affirmative est-il vrai que ce M. Larochelle serait le beau-père de M. Paul Caron, officier spécial au ministère de l'Agriculture et des Pêches, fils de M. J.-E. Caron, ministre de l'Agriculture?

M. Renaud — Combien de fermes de démonstration ont été établies par le gouvernement de cette province? Le gouvernement a-t-il reçu un rapport des opérations de chacune des fermes de démonstration établies sous sa direction?

M. Renaud — Combien y avait-il de cultivateurs exploitant ou cultivant leurs fermes en 1919, 1920, 1921-22-23?

M. Bray — Quels sont les noms avec sièges d'affaires des agences ou magasins, fabriques, etc., de la Commission des liqueurs achète sa marchandise en Europe? Est-il vrai que la Commission des liqueurs saurait que des hommes occupant de hautes positions dans la politique seraient intéressés dans le commerce des liqueurs et qu'ils retireraient une commission sur toutes ou sur des ventes faites pour le Canada ou la province?

M. Lortie — Quels sont les noms des journaux, personnes et compagnies auxquelles le gouvernement a payé ou avancé des frais d'annonces, de publicité, d'impressions, de reliure, depuis le 1er juillet 1923?

M. Smart — Par suite de l'activité qui règne actuellement dans la région minière du nord-ouest de Québec, est-ce l'intention du gouvernement de pousser la construction d'un chemin de fer interprovincial et de le faire passer par la région minière du nord-ouest de Québec, à partir du présent terminus jusqu'à Angliers? Est-il à la connaissance du gouvernement que le Temiskaming and Northern Ontario Railway, qui est la propriété et est exploité par le gouvernement ontarien, a l'intention d'étendre

dre ses embranchements de Danes, la voie centrale, en passant par le lac Larder, traversant la frontière interprovinciale à l'est, à travers la province de Québec?

AVIS DE MOTIONS

M. Smart — Copie de toute correspondance, rapports, télégrammes, instructions ou d'autres documents entre le gouvernement ou tout autre de ses ministres ou officiers, et la Commission des liqueurs, conformément à la résolution adoptée par la Chambre le 29 décembre 1922.

M. Smart — Copie de toute correspondance, instructions, rapports ou autres documents entre le gouvernement ou aucun de ses employés de ministère concernant la construction d'un chemin d'hiver du nord des quinze au nouveau district des mines d'or.

REPONSES AUX INTERPELLATIONS

A. M. Houde — M. Georges Dussault qui, d'après les comptes publics du dernier exercice, paraît avoir reçu \$100 pour services dans l'affaire Blanche Garneau, est le même Dussault qui, d'après les comptes publics a reçu \$1,800 comme officier spécial et secrétaire du département du procureur général; \$90 du département des affaires municipales pour livres; \$200 pour salaire spécial comme assistant-secrétaire du procureur général; \$150 pour dépenses de voyages, qui reçoit \$600 par an comme secrétaire-archiviste et secrétaire des commissaires de la refonte des Statuts et agit comme secrétaire de la Commission du service civil.

M. Faucher — Le gouvernement ignore si M. Onésiphore Talbot aurait, pendant les élections générales de 1923, fait un discours politique dans la division de Québec-Ouest, en présence de l'un des membres actuels du gouvernement, le député de Québec-Ouest.

A. M. Lafleur — C'est bien M. Lucien Cannon qui, d'après les comptes publics du dernier exercice, a reçu \$351, puis \$250, \$550 et \$2,500.

A. M. Houde — La commission de refonte des statuts a fait faire des impressions au Soleil et au Telegraph. Ces journaux n'ont rien reçu jusqu'à date. Ils n'ont envoyé aucun compte.

A. M. Dufresne — Le Soleil a fait rapport au secrétaire de la province conformément à la loi des compagnies de Québec, 1920. Son capital-actions est de \$500,000. Les actions ont été payées par l'actif de la Compagnie de Publication Le Soleil (limitée) achetée par le Soleil (limitée), ainsi qu'il appert d'un contrat en date du 11 août 1920, déposé au département du secrétaire provincial le 13 du même mois, conformément aux exigences de l'article 598 des Statuts Refondus de Québec.

Les directeurs sont Georges Parent, Québec; Léon-Mercier Gouin, Montréal; Henri Gagnon, Québec; Charles Parent, Québec; C.-Edmond Taschereau, Québec.

A. M. Houde — Depuis 1922, 9,680 sacs et 2,200 barils de ciment ont été employés par le département de la voirie pour la voirie sous la loi des bons chemins. Ce ciment a été acheté de D. Appleman, A. Beauchêne, Canada Ciment, Ltd., Gaudet et Fils, S.-L. Gibson, N. Goulet, J.-R. Hamel, U. Laberge, J.-E. Martin, T.-J. McKee, H. Perrault et Fils, Robitaille et Picher, Nap. Roux, A. Savaria, Samson et Fil-

A souffert de maux d'estomac pendant des années

"Au cours des soixante-neuf années de ma vie, je n'ai jamais rien vu de comparable à Tanlac" est la déclaration exacte que faisait dernièrement Mme Margaret Guy, 30 rue Blowers, une dame qui a de même toute sa vie à Halifax, N.E.

"Aucune expression ne saurait décrire ce que j'ai enduré pendant huit ans, par suite de maux d'estomac et de nervosité. J'étais également sujette à des attaques de bile, et souvent j'avais des maux de tête si forts que je ne pouvais supporter l'effet du peigne dans les cheveux."

"Avant de prendre Tanlac, j'avais tout le système malade, et à certains jours, j'étais si faible, fa-

liguée et souffrante que je croyais que j'allais mourir. Tanlac répondait si bien à mes besoins que quatre bouteilles m'ont fait me sentir comme une femme nouvelle. J'ai cessé d'en prendre il y a plusieurs mois, mais je suis encore très bien portante, je mange et dors comme un enfant, et je n'ai jamais de douleur ni maladie. Tanlac est meilleur que bon, il est merveilleux."

Tanlac se vend chez tous les bons pharmaciens. N'acceptez pas de succédané. Il s'est vendu plus de 40 millions de bouteilles.

Prenez les pilules végétales Tanlac.

lion, Schetagne et Charlebois, J.-D. Smith, J.-A. Théoret, Tabius Store, P. Trahan.

Autorisés à signer

Sherbrooke, 15 (D.N.C.) — Des questions importantes ont été amenées sur le tapis au cours de la dernière assemblée du conseil d'East-Angus. Le nouveau maire, M. J.-A. Bothwell, gérant général de la Brompton Co., y siégeait pour la première fois dans ses nouvelles attributions.

Le règlement no 46, qui accorde une franchise à la Southern Canada Power Company pour la vente de l'énergie électrique à East-Angus, a été adopté en troisième lecture et de nouveau lecture, de même que le secrétaire-trésorier, M. Girard, ont été autorisés à signer, avec les représentants de la compagnie intéressée, le contrat relatif à cette franchise.

Une lettre de l'échevin Labrie, dans laquelle ce dernier donne sa démission comme membre du conseil, a été lue. Elle n'a cependant pas été considérée, vu que M. Labrie ne donne aucune raison à ce sujet.

Courriers anglais et étranger

Vendredi, le 15 février, à destination du Royaume-Uni, de l'Europe, de l'Afrique, et de l'Asie occidentale (lettres), paquebot "Beren-garia". Départ de New-York le 16 février.

Courrier fermé au bureau de poste, le soir, à 6 heures.

Samedi, le 16 février, à destination de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie occidentale, paquebot "Andania". Départ d'Halifax, le 18 février.

Courrier fermé au bureau de poste, le soir, à 4 heures.

L'agriculture en Belgique

La Belgique a une superficie de 30,000 kilomètres carrés (3 millions d'hectares), sur lesquels 1,800,000 hectares sont occupés par la culture des céréales, légumineuses, racines, etc., et 200,000 par la production horticole (primeurs, fruits). Le septième de la population environ s'emploie au travail agricole. La Belgique est essentiel-

lement un pays de petite culture. Les terres belges sont irrégulièrement fertiles suivant leur composition: la zone poldérienne et la région sablonneuse ainsi que l'Ardenne sont moins bonnes que la partie limoneuse et celle comprise entre Sambre et Meuse. Pour rendre la culture rémunératrice, il a fallu faire usage d'une grande quantité d'engrais.

Car la Belgique consomme près de 500 kilogrammes d'engrais divers par hectare; dans ce pays de faible étendue, mais à population très dense (250 habitants par kilomètre carré contre 73 en France), il fallait, pour tirer du sol la nourriture des habitants, accroître le rendement par unité de surface. C'est ainsi qu'en 1860 on obtenait 1,400 kilogrammes de blé par hectare, tandis qu'en 1921 on récolte 2,800 kilogrammes. Cela ne suffit pas d'ailleurs, et la Belgique doit importer chaque année environ 1 million de tonnes de blé et 250,000 tonnes d'autres céréales: seigle, orge, avoine.

À côté de la production végétale, l'élevage du cheval et des bovidés s'est très développé dans les cinquante dernières années: on a créé des prairies en vue de ce genre d'exploitation. Et si la guerre n'avait pas fait diminuer le cheptel belge d'un tiers de son importance, la production nationale suffirait aujourd'hui sans qu'on ait besoin de recourir à l'importation.

La valeur de la production agricole belge atteint par an de 6,5 à 7 milliards de francs.

(La Croix)

C'est la faute à la tour Eiffel

Berlin, 15 (S.P.A.) — Le journal allemand "Paraphraser" fait remarquer que toutes les fois que l'on essaie de lancer le "Deutschland über Alles" en Allemagne au moyen du radio, quelqu'un s'interpose quelque part.

Les Allemands ne violent certainement pas le traité de Versailles en jouant quant bon leur plaît cet hymne de guerre, ce qu'ils font d'ailleurs deux ou trois fois par jour au radio. Néanmoins, dès que cet air commence à résonner on entend un grand brouhaha dans l'air au-dessus de l'Europe et on soupçonne de plus en plus, dit ce journal, que les ondes embrouillantes partent du côté de la tour Eiffel.

DE BONS LIVRES POUR LE PRIX DU PAPIER BLANC

Une aubaine extraordinaire pour les lecteurs du "Devoir"

Nous annonçons hier une bonne nouvelle à nos lecteurs. Ils seront d'avis, après la lecture de cette annonce, que nous ne les avons pas trompés.

Le Devoir, grâce à ses facilités exceptionnelles de distribution et de propagande, parce que tous ses lecteurs sont des lecteurs, a pu obtenir à des conditions exceptionnellement avantageuses, dont il fait bénéficier la clientèle importante de son service de librairie, un assortiment considérable de livres intéressants.

Le format de ces livres est à peu près constant: environ 70 pages, 4 pouces et quart par 6 pouces et demi, couverture ornée d'une illustration en couleurs.

Ces livres sont absolument recommandables et à mettre entre toutes les mains. C'est exactement ce qu'il faut pour les bibliothèques de patronages, de congrégations, de paroisses et pour les familles.

On peut glisser un ou même plusieurs volumes dans sa poche.

FRANCO

3 volumes pour 25 sous
6 volumes pour 40 sous
12 volumes pour 60 sous

FRANCO

Pour faciliter les commandes, nous conseillons à nos lecteurs de découper l'annonce ci-dessous et d'indiquer en marge, par une croix ou par le chiffre, s'ils en prennent plusieurs de chacun, les livres qu'ils désirent avoir.

Prière d'adresser toutes les commandes en les accompagnant du paiement au

SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR.

Certains des titres peuvent s'épuiser rapidement, comme cela s'est produit pour la collection Familla. Il vaut donc mieux se presser.

Faites lire ces annonces à vos amis et si les livres que vous aurez achetés vous-même vous plaisent, conseillez-leur d'en acheter d'autres que vous pourrez échanger avec eux.

- | | |
|--------------------------|----------------------------|
| Mauclère, Jean: | Sa Jeunesse |
| | Elle! |
| | O Régina |
| | Le Triomphe |
| Phalère, Maxime: | Le Chef |
| | Avant l'Aurore |
| Frichet, Henry: | Le Crépuscule |
| Delille, F.: | Amour et Haine |
| de Belcaire, Jean: | L'Aurore |
| de Montfort, Henri: | La Première Heure |
| Darcy, Paul: | Le Secret de Pierrette |
| | Ame française |
| | Le Roman de Thérèse |
| Champol: | Roses de France |
| | Réconciliés |
| | Un Crime |
| | Reconquis |
| D'Yvolne, Jean: | La vieille Demoiselle |
| | Rivale! |
| Mauclère, Jean: | L'Ingrate |
| | La Haine de l'Intendant |
| | Cœurs nuls |
| Mauclère Marcel: | La Lettre anonyme |
| de Montfort, Henri: | Le Cœur de Valentine |
| de Montfort, Anne et H.: | Frivolette |
| Doullac, H.-A.: | La plus forte |
| de Belcaire, Jean: | Bonheur d'un jour. |
| Barancy, Jean: | Les deux maisons |
| Frichet, Henry: | Les drames de l'espionnage |
| Rosmont, Gilles: | Le Mystère de Castellar |
| Thiery, Jean: | Alors elle comprit |
| Coz, Edmond: | Christiane |
| Charles-Etienne: | Tout pardonné |
| Cloquet, Gilbert: | Pour son mari |
| de Cintré, G.: | L'héritier du nom |
| de Garros, Paul: | Tante Fétée. |
| Bru, Paul: | |

Tabac à Cigarettes OTTOMAN

25 Cigarettes pour 10¢

Papier à cigarettes avec Chaque paquet!

Mesdames

ÉPARGNEZ VOS FORCES

En employant

Les FLOCONS de SAVON VELOURS

de BARSALOU



Pour tous les Usages

Le savon VELOURS offre plusieurs avantages, mais le principal c'est qu'il est d'utilité générale. On peut l'employer pour tous les besoins de la maison — à la cuisine, à la buanderie, comme aussi pour la toilette. Pour le lavage du linge, il réduit le frottement au point que la durée des toiles, flanelles, lingeries, etc., est augmentée extraordinairement. Lavées avec le savon VELOURS, les flanelles moelleuses conservent leur délicatesse et leur fine texture. Il faut peu de savon et il n'y a pas de rétrécissement. Les articles en soie gardent leur éclat et leur brillant. Les fines dentelles, les linons et les toiles conservent leur blancheur de neige et leur éclatante beauté. Les tissus de couleur conservent leur fraîcheur et leur brillant coloris, après des lavages répétés avec le savon VELOURS. A la cuisine, par le lavage au savon VELOURS, les verrières, les argenteries et les ustensiles garderont leur beauté première.

J. BARSALOU & Cie, Limitée
Fabricants du Célèbre SAVON IMPERIAL

CALENDRIER

DEMAIN: samedi 16 février 1924
Saint Onésime, évêque et martyr.

Lever du soleil, 7 h. 01.
Coucher du soleil, 5 h. 25.
Lever de la lune, 1 h. 39.
Coucher de la lune, 4 h. 11.

Nouvelle lune le 4, à 8 h. 44 m. du soir.
Premier quartier le 12, à 2 h. 15 m. du soir.
Pleine lune le 20, à 11 h. 13 m. du matin.
Der. Quart, le 27, à 8 h. 21 m. du matin.

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU ET PLUS FROID
MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum, 20.
Minimum, 10.
Demain maximum, 20.
Minimum, 10.
Même date l'an dernier, 13.
Même date l'an dernier, 13.
Même date l'an dernier, 13.

BAROMETRE
8 heures a.m. 30.05. 11 heures a.m. 30.07.
1 heure p.m. 30.08.
DEMAIN: Saint Onésime, évêque et martyr.

L'EPURATION D'UN QUARTIER LONDONNIEN

On attribue le zèle de la police à l'approche de l'exposition de Wembley

Londres, 15. (S.P.C.) — Durant la dernière guerre, maints articles ont paru dans la presse des Dominions sur les tentatives de séductions des pas des jeunes soldats en congé à Londres. La police de la métropole a entrepris dernièrement une campagne d'épuration dans la section ouest de la capitale. On croit que les autorités déploient ce zèle à cause de l'approche de l'ouverture de l'Exposition des produits et ressources de l'Empire britannique. Cet événement attirera, cela va de soi, une foule de gens des possessions d'outre-mer.

Comprenant qu'il vaut mieux prévenir qu'guérir, on s'en prend particulièrement aux multiples clubs mal administrés où se tiennent des réunions nocturnes. Le commissaire de police se plaint que la loi ac-

AUTRE SUCCÈS POUR POINCARÉ

PARIS, 15 (S. P. A.). — Le gouvernement a obtenu ce matin une nouvelle marque de confiance à la Chambre des députés. Un autre projet présenté par ses adversaires, concernant la loterie destinée à améliorer l'état des finances du pays, a été rejeté par le vote suivant: 330 contre et 242 pour le projet.

O'Grady et l'ambassade de Moscou

Londres, 15 (S.P.A.). — On déclare dans les cercles officiels ce matin que rien n'est venu appuyer l'information parue dans certains journaux disant que jamais O'Grady n'ira pas remplir les fonctions d'ambassadeur britannique à Moscou mais va plutôt être nommé ministre des affaires étrangères. En ces milieux, on semble faire fi de la rumeur.

M. O'Grady, député travailliste du Sud-Ouest de Leeds au parlement, a dit-on, accepté la fin de janvier le poste d'ambassadeur en Russie, mais sa nomination n'a pas encore été annoncée officiellement.

Syndiqués insubordonnés

Wilkesbarre, Pe., 15 (S.P.A.). — Les dix-huit cents mineurs employés à la houillère Woodward de la compagnie Glen Allen qui se sont mis en grève hier ont refusé, d'un vote unanime, pendant une assemblée ici hier soir, de retourner à l'ouvrage, bien que les organisateurs du district leur eussent dit que les griefs avaient été redressés.

La grève commença lorsque les directeurs de la houillère refusèrent de congédier un contremaître qui se comportait injustement envers les travailleurs syndiqués, au dire du président de la locale 699.

L'Angleterre a besoin de ce pétrole

Londres, 15 (S.P.A.). — Le gouvernement britannique aurait réalisé un profit de quinze millions de livres sterling s'il eut consenti à vendre les cinq millions d'actions qu'il possède dans l'Anglo-Persian Oil Company à la Burma Oil Company. C'est la teneur d'une déclaration écrite par Philip Snowden, chancelier de l'Echiquier, en réponse à une question posée au parlement touchant les conditions de l'offre reçue. M. Snowden a précisé que la somme offerte s'élevait à environ vingt millions de livres, ce qui représentait un profit de près de trois livres par action d'après la valeur actuelle du change.

Le chancelier ajouta qu'après avoir examiné la chose le gouvernement convint qu'il ne serait pas avantageux pour la nation de se départir des actions et qu'il n'a pas l'intention de revenir sur sa décision.

L'expansion du port de Vancouver

Ottawa, 15 (S.P.C.). — L'ex-maire R.-H. Gale, de Vancouver, était de passage à Ottawa hier. Il a passé plusieurs heures avec le ministre de la marine et des pêcheries, M. Cardin.

M. Gale s'embarquera pour l'Angleterre samedi. Il va prendre des arrangements pour le parachèvement d'un entrepôt d'une capacité de deux millions de boisseaux de grain.

Arrêté et relâché

Philip Ramanski, 37 ans, a été arrêté hier par l'agent Bertrand comme il tentait de vendre une poche de charbon, rue Craig. Comme il est impossible de trouver le propriétaire du charbon, le prévenu a été relâché aussitôt.

M. Ernest Bilodeau promu

Ottawa, le 15 — La Commission du service civil vient de ratifier la nomination de M. Ernest Bilodeau au poste d'assistant-bibliothécaire français de la Bibliothèque du Parlement.

PREROGATIVES DU LOCATAIRE

EN FAISANT DE LA COUTURE A DOMICILE, CHANGE-T-ON LA NATURE D'UN LOGIS?

Le juge DeLorimier a entendu ce matin la cause de A. Walker contre Mme David Legault.

Le demandeur a loué à Mme Legault en mai 1923, un logis au no 713, avenue Outremont, à \$50 par mois pour un an. Ce quartier est exclusivement résidentiel et on n'y peut établir d'industrie. Or, prétend Walker, Mme Legault a transformé son logis en atelier de couture au grand dam des nerfs des voisins qui, à maintes reprises, se sont plaints au proprio.

Walker soutient que la défenderesse a converti au sens de la loi son logis en atelier commercial de couture et qu'ainsi elle dénature la portée du local. Il demande donc la résiliation du bail et des dommages pour une somme de \$400 pour location perdue.

La défenderesse riposte que les voisins n'ont jamais été incommodés et qu'au surplus le demandeur n'est jamais allé jusqu'à la date de l'action. D'ailleurs le fait de faire de la couture à domicile pour les autres, ne change pas la nature du logis, étant donné surtout que l'apparence intérieure et la disposition du logis n'ont pas été changées et qu'au surplus elle y demeure, y mange, tout comme dans un logis ordinaire.

La cause suscite beaucoup d'intérêt puisque le principe à décider est de savoir si l'on peut faire de la couture à domicile pour les autres, sans changer la nature du lieu.

UNE CAUSE ANALOGUE

Récemment, une cause analogue avait été décidée. Un proprio demandait le renvoi de sa locataire parce qu'elle lavait du linge pour les autres chez elle, et qu'elle avait une lavasse et une repasseuse électrique. Le juge a décidé qu'une femme qui possède des instruments de lavage qui l'on peut trouver dans nombre de maison ne se trouve pas pour cela à avoir installé un établissement de buanderie et qu'elle peut faire du lavage pour les autres, pourvu qu'elle ne trouble pas la paix du voisinage à des heures indues par trop de tapage.

SOMME NON PRESCRIPTIBLE

Le juge Martin a condamné ce matin, C.-E. Bucherer à payer à Michael Scheider, une somme de \$220.

Le demandeur réclamait \$1,775, comme capital et intérêts d'une somme de \$975 qu'il avait prêtée au défendeur en 1908. Le défendeur a rétorqué que la somme avait été prêtée pour raisons d'affaires en 1908 et que la dette se trouvait donc prescrite, étant donné que toute dette de nature ou source commerciale est prescrite dans cinq ans.

Le juge toutefois a excepté une somme de \$220 que le défendeur reconnaissait par billet devoir purement et simplement au demandeur. Le juge a déclaré que cette dette était personnelle et donc prescrite seulement par un délai de trente ans. En conséquence, il a condamné le défendeur à la rembourser.

La Hollande guette sa chance

La Haye, 15 (S.P.A.). — En réponse à l'interpellation d'un député communiste, hier, le ministre des affaires étrangères, M. de Karnebeek a nié que la Hollande soit en négociation actuellement pour nouer des relations régulières tant commerciales que diplomatiques avec la Russie. Le gouvernement, dit-il, porte cependant une attention spéciale aux occasions qui s'offrent en Russie pour le commerce.

La police de Toronto

Toronto, 15. (S.P.C.). — La force policière de Toronto ne sera augmentée cette année que de 50 unités, alors que le chef, M. Dickson, voulait avoir 100 nouvelles recrues pour son département. C'est la Commission de police qui a réduit ainsi de moitié le nombre des augmentations hier et il se peut que la commission d'administration le réduise encore davantage.

Toronto possède actuellement 900 agents, dont 25 ne sont en fonctions que depuis l'an dernier.

Victimes d'un incendie

Montpellier, Vermont, 15. (S.P.A.). — Deux personnes ont péri et neuf sont disparues et ont probablement perdu la vie au cours d'un incendie qui a détruit au petit jour ce matin l'édifice Lawrence, rue Main. Il y eut aussi plusieurs blessés. Les pertes matérielles sont évaluées à \$300,000.

Les victimes connues sont Walter Washburn, agent d'assurances, et Mme J.-W. Waterman. Tous deux ont reçu des blessures mortelles en sautant par la fenêtre à côté du filet protecteur.

Les miracles attribués à Pie X

Venise, 15 (S.P.A.). — La cause de canonisation du pape Pie X se poursuit. Aujourd'hui, à Venise, durant une assemblée solennelle présidée par le patriarche Lafontaine, quarante témoins ont été cités par l'assistant-postulateur de la béatification. M. Desroches, membre du comité exécutif, n'a pas voulu confirmer les miracles attribués à l'intercession du défunt pontife.

La sacrée Congrégation des béatifications à Rome entendra ces témoins et plusieurs autres personnes des localités où a vécu Pie X.

Une souscription personnelle du barreau

Québec, 15. (D.N.C.). — Les membres du Barreau de Québec se sont réunis, hier après-midi, pour discuter cette question de la souscription faite par le barreau pour aider à l'école de Pembroke. Une somme de \$100 avait été votée. M. A. Dobell, avocat, avait envoyé une lettre au Barreau disant que cette souscription était illégale, d'après les règlements. Le conseil du barreau avait des doutes; les membres du barreau hier, pour écarter tout doute, ont décidé de faire une souscription personnelle. Le bruit court que M. Dobell souscrit.

Le temps

Toronto, 15. — Température probable dans la région de Montréal: Forts vents du nord, beau et plus froid ce soir et demain.

Le cimetière de la rue Papineau

APRES UN SILENCE D'UN AN ET DEMI, LA QUESTION REVIENT A LA SURFACE DE PROLONGER LA RUE LOGAN A TRAVERS CE VIEUX CIMETIERE MILITAIRE

A la prochaine séance du conseil, M. Quintal, échevin du quartier Ste-Marie, ramènera de nouveau sur le tapis la question du prolongement de la rue Logan, à travers le cimetière de l'avenue Papineau. Le greffier de la ville a reçu de M. J. B. Harkin, commissaire de la commission des parcs nationaux, une lettre au sujet de ce cimetière; cette lettre, qui sera soumise au conseil, avec une motion de l'échevin Quintal, est ainsi conçue:

"Je tiens à vous informer que la commission est intéressée à la préservation, à la restauration et à l'indication des sites historiques d'une importance nationale par tout le Canada, et un comité composé d'historiens réputés, a été nommé pour renseigner la commission sur ce sujet.

"Il y a à quelque temps, des requêtes nous furent adressées pour que nous empêchions l'extension projetée d'une rue à travers le vieux cimetière militaire, qui est établi rue Logan, à Montréal. Cette propriété couvre une étendue de 1.4 acre, et a été achetée par le gouvernement anglais en 1814; elle a été transférée par la suite, avec un certain nombre de propriétés, au gouvernement canadien en l'année 1871, et a été employée comme cimetière pour les officiers et les soldats des troupes impériales en garnison à Montréal. Elle est maintenant la propriété du ministère de la défense nationale, qui, récemment, a informé notre commission qu'il était disposé à lui céder la propriété pour en faire un monument commémoratif, afin que cet endroit soit considéré un site d'intérêt historique.

"Comme le comité des monuments et des sites historiques exprime l'opinion que ce site doit être entrepris par la ville de Montréal, je vous prie de nous le but de ne pas entraver le progrès de la municipalité, cette amélioration étant de toute urgence et ayant été demandée depuis un grand nombre d'années."

M. Quintal nous a déclaré qu'il n'y aurait aucune profanation à prolonger la rue Logan à travers le cimetière, puisque c'est un endroit bien renfermé, où personne n'entre jamais et tout à fait négligé, la preuve, dit-il, c'est qu'on demande maintenant à la ville d'en prendre soin.

M. Quintal nous a déclaré qu'il n'y aurait aucune profanation à prolonger la rue Logan à travers le cimetière, puisque c'est un endroit bien renfermé, où personne n'entre jamais et tout à fait négligé, la preuve, dit-il, c'est qu'on demande maintenant à la ville d'en prendre soin.

Trotsky a des chances de se rétablir

Moscou, 15 (S. P. A.). — M. Manuilsky, secrétaire du parti communiste ukrainien, a déclaré à une assemblée ouvrière tenue à Kharkov que Léon Trotsky sera probablement tout à fait rétabli dans deux mois. Le ministre de la guerre est actuellement à Soukhoum-Kale en Caucase.

Manuilsky dit que Trotsky souffre d'un affaiblissement organique général et de maladie cardiaque compliquée d'une infection tuberculeuse des bronches et peut-être d'ulcères à l'estomac. Ses poumons sont toutefois sains et grâce à l'air pur des montagnes et aux bons soins, il a des chances de revenir à la santé.

Il ne voulait pas rater la corde

Laon, France, 15 (S. P. A.). — Un jeune homme de vingt ans, Raoul Marchand, a été par deux fois trouvé coupable de meurtre et condamné à mort. C'est un cas que l'on croit unique devant les tribunaux français.

Marchand avait premièrement été condamné au mois d'août dernier pour avoir tué une jeune fille. Pendant qu'il attendait en prison le résultat des démarches de ses défenseurs auprès du président Millerand pour obtenir un sursis, Marchand frappa un jour un gardien de faction avec une chaise en tentant de s'évader. Le gardien mourut le lendemain. Subissant de nouveau le procès devant jury, Marchand fut reconnu coupable et condamné à la peine capitale.

Mort de trois pionniers

Dawson, Yukon, 15 (S. P. C.). — Trois pionniers du Klondyke sont morts dans le cours de la semaine. Ce sont Othon Jackson, mineur bien connu de Bonanza Creek, Peter Olson, fermier et éleveur de bestiaux à Pelly Farm près de Selkirk, et "Old Sport" Girard, du poste des Quarante Milles.

LES COURS DE VOIRIE DU POLYTECHNIQUE

ENVIRON QUATRE-VINGT ELEVES S'Y SONT INSCRITS — NOMS DES CONFERENCIERS ET NOMBRE DE CONFERENCES DE CHACUN D'EUX, ETC.

Environ quatre-vingt élèves se sont inscrits pour la série des 32 conférences sur la construction des routes qui ont commencé d'être données, il y a quelques jours à peine, sous le patronage de M. J.-L. Perron, ministre de la voirie, à l'Ecole polytechnique. Ceci comprend les élèves réguliers de troisième et de quatrième année de l'Ecole et un certain nombre de personnes de l'extérieur. M. Frigon, directeur de l'Ecole, nous déclarait aujourd'hui être très satisfait d'une aussi nombreuse assistance.

Rappelons que ces conférences se donnent tous les lundis et mercredis soirs (de 7h. 30 à 10 h.) la dernière ayant été fixée au mercredi 2 avril prochain.

Voici les noms des conférenciers et le nombre de conférences que chacun donnera: MM. Emile Vanier, ingénieur conseil, 2 conférences; Jos. Haynes, professeur à l'Ecole polytechnique, 2 conférences; Duchastel de Montrouge, ingénieur-administrateur de la cité d'Outremont, 3 conférences; Alexandre Fraser, assistant-ingénieur du ministère de la voirie, 10 conférences; A. Lalonde, surintendant-adjoint de la voirie, cité de Montréal, 10 conférences; A. Pépin, ingénieur civil, spécialiste en construction de routes, 3 conférences; Louis-Charles Lajoie, ingénieur-chimiste en chef de l'Imperial Oil Co., de Montréal, 2 conférences.

Quatre conférences ont été données jusqu'à ce jour. Nous publions ci-dessous les grandes lignes du plan-type de la dernière de ces conférences, laquelle a été donnée mercredi soir dernier par M. A. Lalonde.

Ingénieur en charge avec trois assistants: ingénieur en charge de l'entretien; ingénieur en charge de la construction; ingénieur en charge du bureau.

L'entretien et la construction se rapportent à la charge directe des ingénieurs de district, qui sont plus ou moins nombreux suivant la population de la ville à servir.

Création d'un département des travaux publics pour les villes plus peuplées, avec un ingénieur de voirie qui aura charge et de la construction et de l'entretien; ou bien aura des assistants suivant que le besoin s'en fera sentir.

Cartes de pavages — Ces cartes donnent l'historique d'un pavage, coût d'entretien, largeur, longueur, bordure, puisards, etc., classées par ordre alphabétique des noms de rue.

Voies inter-urbaines ou directes — Ces voies servent à la circulation rapide inter-urbaine.

Si on le désire, il ne sera nécessaire de payer que sur deux largeurs de 9 pieds, ou encore de 10 pieds, de chaque côté de la rue, en laissant au centre une plate-bande qui sera pavée plus tard quand le besoin s'en fera sentir.

Les rues devraient constituer environ 40 pour cent de la superficie totale d'une ville.

Vice-président du réseau national

M. R.-C. Vaughn, directeur du service des magasins et des achats pour les Chemins de fer nationaux du Canada, vient d'être promu par sir Henry Thornton, au rang de vice-président de tout le réseau des chemins de fer. Il garde quand même son poste de directeur des magasins.

L'activité du port de Halifax

Halifax, 15 (S.P.A.). — Pendant le mois de janvier 1924, l'entrée des transatlantiques à passagers dans le port de Halifax a augmenté dans une proportion approximative de 105,064 tonnes et celle des navires à marchandises étrangers et côtiers dans une proportion de 44,915 tonnes.

La mystification du spiritisme

Vienne, 15 (S. P. A.). — Il paraît que le professeur Prippam, de l'Université de Vienne, a exécuté devant un auditoire de 40 professeurs tous les phénomènes attribués aux célèbres médiums, Willy et Rudy Schneider. M. Prippam s'est non seulement servi uniquement d'expédients naturels pendant son exhibition, mais a expliqué ensuite comment se produisaient les diverses mystifications.

Trois familles sur le pavé

Sherbrooke, 15. (D.N.C.). — Un incendie a détruit la nuit dernière, à St-Adolphe-de-Dudswell, l'hôtel Gilbert et la boulangerie Routhier. Trois familles se trouvent sans abri à la suite de ce feu. Les pertes sont de \$7,000 et compensées en partie seulement par les assurances.

A Rock-Island, près de Sherbrooke, une jeune courtisane du nom d'Ethel Labrecque s'est fait prendre la chevelure dans une poulie. Une partie de ses cheveux a été arrachée avec des lambeaux du cuir de cheveau. Son état est grave mais on espère la sauver.

LA MESURE DEPLAIT A L'OPPOSITION

M. Patenaude critique vigoureusement le projet de loi de M. Nicol au sujet de l'inspection des finances municipales par des comptables du gouvernement — L'influence politique que cette loi donnerait au gouvernement

Québec, 15 (D. N. R.). — A la séance de ce matin, M. Patenaude a critiqué avec vigueur le projet de loi de M. Nicol, au sujet du projet d'inspection des finances municipales par des comptables du gouvernement. M. Taschereau a expliqué que cette législation s'impose parce que, lorsque des emprunts sont demandés, on ne peut connaître l'état véritable des finances d'une municipalité. Les municipalités ont une comptabilité défectueuse; on veut y remédier.

Le gouvernement n'a pas mis de sanction à cette loi, pour faire un essai. M. Patenaude croit que ce qu'il faut attendre surtout par une loi, ce sont les influences étrangères qui affectent les conseillers municipaux et qu'on doit dérouter. Le député de Jacques-Cartier croit qu'on devrait surtout empêcher la spéculation organisée par les aigrifins avec l'influence des conseillers municipaux. M. Patenaude, d'autre part, croit que ce serait par ce bill faire exercer par le gouvernement une influence politique considérable.

M. Langlais affirme que les secrétaires-trésoriers des municipalités sont très honnêtes et que le bill actuel attaque le fond de la tenue de livres des trésoriers municipaux; il devrait plutôt peut-être s'attaquer à la forme.

M. Elisée Thériault, de l'Islet, propose un amendement au bill des inspecteurs de finances municipales et croit que les municipalités devraient demander elles-mêmes l'inspection prévue par le bill.

M. Arthur Plante approuve la suggestion de M. Thériault ainsi que M. Guet, de Dorchester.

M. J.-E. Caron affirme que dans nos campagnes la plupart des secrétaires-trésoriers n'ont pas l'instruction suffisante pour tenir des livres. Il faut protéger ces ignorants et cette municipalité par le projet de loi actuel. M. Caron admet que l'influence politique est considérable mais affirme que cette loi est demandée depuis vingt-quatre ans. On soupçonne toujours l'honnêteté du secrétaire-trésorier. Alors, ce dernier peut se protéger par cette inspection par les auditeurs du gouvernement.

Sur la demande de \$15,000 de M. Mercier, comme subside en forêt, de la pépinière de Berthier, M. Patenaude trouve que le montant n'est pas suffisant et que le gouvernement a le devoir de faire aimer à notre peuple, les arbres, comme ornementation et comme utilité.

BILLS SANCTIONNES

Québec, 15 (D.N.C.). — Le lieutenant-gouverneur a donné sa sanction ce matin à une trentaine de bills, parmi lesquels on remarque celui de la fusion des banques.

L'EMPRUNT EST ROGNE DE \$3,000,000

Québec, 15 (Spéciale). — Comme nous l'annoncions hier, la députation a commencé à étudier au comité des bills privés le projet de la Commission des écoles catholiques de Montréal. Le ressort d'une conversation avec l'un des délégués que la Commission n'obtiendra l'autorisation que d'emprunter \$2,000,000 et d'augmenter la taxe scolaire de cinq sous. La Commission voulait contracter un emprunt de \$5,000,000 pour la construction de nouvelles écoles et élever la taxe de 10 sous. Il y a eu une longue et vive discussion à laquelle ont pris part ministres, députés, propriétaires et les représentants officiels de la Commission scolaire, dirigés par le juge Lafontaine.

Au nom des propriétaires de Montréal, M. Lajeunesse, président de la ligue des propriétaires, s'est opposé à tout emprunt qui nécessiterait un relèvement d'impôt.

LES DEUX TIERS DU COUT

Québec, 15. (D.N.C.). — Le gouvernement demande d'être autorisé à payer les deux tiers du coût total de réparations de deux ponts sur la rivière St-Maurice, aux Trois-Rivières. Les réparations coûtent environ \$150,000, mais le gouvernement ne veut pas déboursier plus que 100,000.

IL FAUT FAIRE RAPPORT

Québec, 15. (D.N.C.). — Le gouvernement propose d'infliger une amende maximum de \$1,000 aux compagnies qui font l'émission et la vente, en certains cas, d'actions, d'obligations et autres valeurs et qui ne feront pas le rapport prévu par la loi, au secrétaire provincial. A défaut de paiement, les intérêts seront passibles d'au plus trois mois de prison.

POUR FAIRE ECLATER LA VÉRITÉ

M. VANDERLIP DIT POURQUOI IL S'EST FAIT L'ECHO DES RUMEURS RELATIVES A L'ACQUISITION DU MARION STAR.

Washington, 15 (S. P. A.). — En témoignage aujourd'hui devant le comité sénatorial des pétroles, M. Vanderlip a dit qu'il avait demandé dans son discours prononcé à Ossining une enquête sur les circonstances qui ont entouré la vente du Marion Star de M. Harding, parce qu'il croyait, dit-il, qu'il était de son devoir d'attirer l'attention des autorités sur les rumeurs courantes afin de les faire cesser.

"J'ignore même à quel prix le journal s'est vendu", dit M. Vanderlip. "Il paraît que ce fut \$550,000." Il vit en ces rumeurs, ajoute-t-il, une diffamation sournoise comme celle qui se manifesta durant le dernier mois de la campagne électorale de Warren Harding en 1920.

"Je savais parfaitement que des rumeurs existaient", dit encore le témoin, "mais je n'ai jamais voulu insinuer que l'argent versé pour l'acquisition du Star provenait des chefs de l'industrie pétrolière. Je pensais que ma déclaration ferait jaillir la vérité et mettrait un terme à ces cancans."

"Vous jugiez que vous aviez le devoir envers le public de répandre ces rumeurs qui, sinon fondées, étaient cependant dommageables à la réputation d'un homme d'Etat défunt?" fit le sénateur Lenroot.

"J'opinais devoir à mon patriotisme de faire la lumière et ainsi d'éclaircir les rumeurs", répondit M. Vanderlip. "J'ai longtemps été l'ami de M. Harding. Je désirais qu'on n'insultât pas à sa mémoire."

Accusés de cambriolages

Les détectives Labine, Lapointe, et les agents Pagé et Longpré ont arrêté hier, Roland Laporte, 17 ans, 13, rue Casgrain, Armand Beaupré, 18 ans, 593, rue Colonial, et Paul Lavigne, 20 ans, rue Clarke. Tous trois sont accusés d'avoir cambriolé diverses épiceries et d'y avoir volé des cigarettes et du tabac.

Pour \$30,000 de dommages

L'incendie qui s'est déclaré, ce matin, aux petites heures, dans l'édifice Drummond, a pris naissance dans la cave de la Glen-S. Case Clothing Shop. Les dommages sont estimés à trente mille dollars. On ignore la cause du feu.

Accusé d'un vol de cuivre

Joseph Payne, 44 ans, 12, rue du Grand-Tronc, a été accusé ce matin d'avoir pénétré dans un wagon du Pacifique-Canadien et d'y avoir volé du cuivre pour une somme de \$40.

Arrestations

Les détectives Maloney et Tourville ont arrêté hier soir Arthur Samson, 27 ans, comme il essayait de vendre des radiomètres d'automobiles estimés à \$50.

Les agents Proulx et Bond ont arrêté hier Gerald Joyce, 19 ans, 317, rue Saint-Dominique. Joyce est main à un voyageur à la gare du Mile-End, l'automne dernier. Ladite valise est estimée à \$40.

Décès

BOURGEOIS — A Saint-Augustin, le 13 février 1924, à l'âge de 40 ans, est décédé Adeline Jassin, épouse de Jean-Baptiste Bourgeois, cultivateur.

Les funérailles auront lieu samedi, le 16 courant, à l'église Saint-Augustin, après l'arrivée du train de Montréal.

Parents et amis sont priés d'assister à la levée du corps.

HEBERT — A Montréal, le 15 février 1924, est décédé Azilda Hébert, épouse de J.-J. Hébert, 31 ans, épouse de J.-J. Hébert.

Les funérailles auront lieu lundi le 16 courant. Le convoi funéraire partira de 230, rue Notre-Dame-de-Grâce, à 8 heures 30 a.m. pour se rendre à l'église de Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré.

POUR LES CANADIENS FRANÇAIS DE L'ONTARIO

La généreuse souscription de Mgr F.-X. Ross, évêque de Gaspé — "Aidons pour qu'on nous aide" — Merveilleux résultat d'une quête paroissiale, à St-Stanislas — Le couvent de Nominungue

MGR ROSS

Nous publions aujourd'hui la souscription de l'évêché de Gaspé, grâce à la générosité de son chef spirituel, Mgr F.-X. Ross, la somme rondelette de \$100.39. Le dévoué évêque y joint ces quelques mots: "Le pauvre diocèse de Gaspé, qui se saigne actuellement pour l'organisation de ses œuvres, notamment pour la fondation d'un Séminaire diocésain, ne peut pas offrir à l'œuvre de son évêché le montant que son évêché voudrait bien y consacrer. Appuyez toutefois cette œuvre comme appui moral du diocèse le plus oriental de la Province de Québec."

Mgr Ross donne certes l'exemple d'une sage logique. Aux écrits et paroles réclamant les droits scolaires des français, il joint les actes positifs et pratiques. Cette leçon venant de haut devra sans doute entraîner des gestes imitateurs.

AIDONS POUR QU'ON NOUS AIDE

Ce mot d'ordre nous vient de l'Ouest canadien (Le Patriote de l'Ouest, 6 février) sous la plume de Lise.

"Aidons qu?... Nos frères canadiens-français de l'Ontario, ne sont-ce pas deux fois nos frères à nous de l'Ouest? Ne sommes-nous pas comme eux enveloppés, écrasés par le mélange des races et la ruée des intérêts divers? Puisqu'ils nous ont bien nous avons dû l'épée en main, pour défendre nos propres droits, pour nous en servir nous-mêmes, pour frapper d'estoc et de taille, ceux qui font les méchants envers nos frères de là-bas?"

Et l'article se continue dans le même sens avec le même caractère d'appel vigoureux.

Vraiment n'est-elle pas digne de respect la solidarité qui s'étend du "diocèse le plus oriental" au plus occidental?

Et nous du Québec qui n'avons vons pas à supporter les ennemis et les sacrifices de ces frères éloignés, avons-nous le droit d'être moins courageux, moins généreux? Mieux, succès et courage aux braves de l'Ouest. Nous ne pourrions refuser de les aider puisqu'ils nous aident.

AU COUVET DE NOMINUNGUE

Les élèves de ce couvent nous envoient le montant de \$18.00 avec une lettre touchante. "Puisse en 1924, disent-elles, la bonne Providence ouvrir les yeux à nos infortunés persécuteurs et nous donner ainsi une ère de liberté. En atten-

dant laissez-nous vous aider à monter la garde."

Même "dans la reposante sécurité de nos montagnes" on s'élève jusqu'aux actions généreuses, aux récits de la persécution ontarienne. Pourquoi pas aussi dans la fièvreuse activité de nos villes et de nos riches paroisses?

Total déjà publié: \$12,540.64.

Un pauvre diable de travailleur, St-Rémi, \$1.00; L. Chaput et Fils et Cie, Montréal, \$10.00; Mgr Ross, diocèse de Gaspé, \$106.39; Emile Brunel, Montréal, \$20.00; Couvent de Nominungue, \$18.00; Association St-Jean-Baptiste, St-François d'Assise d'Ottawa, \$5.00; Comité de la bonne Presse, L'Original, \$25.00; L.-N. Blanchet, Blainville, \$17.75; Voyageurs catholiques de commerce, Sherbrooke, \$25.00; Mgr Tanguay, Sherbrooke, \$25.00; Commission scolaire de Grand'Mère, \$25.00; Chevaliers de Colomb de Sorel, \$64.00; Union St-Joseph de Granby, \$15.00; Canadiens français de Timmins, \$46.90; Chanoine G. Bouillon, Ottawa, \$20.00.

Total: \$12,970.28.

Nous recevons à l'instant même, la lettre suivante de M. J.-A. Muller, avocat, président de la section St-Stanislas de la Soc. St-Jean-Baptiste. Il nous fait plaisir de porter à votre connaissance le résultat obtenu par la collecte à domicile du 10 courant organisée par notre section dans la paroisse de St-Stanislas, sous le haut patronage de M. l'abbé C.-A. Lamarche, curé de St-Stanislas, avec le concours actif de notre comité local de l'A.C.J.C. pour venir en aide aux écoles bilingues de l'Ontario. La jolie somme de \$267.57 a été recueillie. Félicitations cordiales aux dévoués membres de la Société St-Jean-Baptiste et de l'A.C.J.C. de la paroisse de St-Stanislas de Montréal.

Que les 83 paroisses de la métropole canadienne imitent cet exemple et sans trop obérer le budget de chaque paroisse apporteront à la cause franco-ontarienne le merveilleux appui de \$200,000. Qu'on s'organise partout. Les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Nota Bene — Les souscriptions doivent être adressées à M. Alp. de la Rochelle chef du secrétariat de l'A.C.J.C. 90, rue St-Jacques, Montréal.

Pour tous renseignements téléphonez à Main 4939.

CHOSSES MUNICIPALES

Plus d'un million pour la neige

A DATE LES FRAIS DE L'ENLEVEMENT DE LA NEIGE DÉPASSERONT LES \$600,000 — UNE SAISON TRÈS ACTIVE — LES NOUVEAUX EGOUTS

D'après les renseignements de l'ingénieur en chef, la ville dépensera plus d'un million cette année pour l'enlèvement de la neige; jusqu'au 10 février, les frais généraux se sont élevés à \$602,000, dépassant d'emblée les dépenses de ce chef pour la saison d'hiver de 1922 et celle de 1921; au dernier, le chiffre total des dépenses pour l'enlèvement de la neige a été de \$504,000.

Il est tombé jusqu'à date 67 pouces de neige, cette saison-ci, contre 49 pouces pour la même période de 1923; 66 pouces pour celle de 1922 et 51 pour celle de 1921. Également, du commencement de l'hiver jusqu'au 10 février, l'enlèvement de la neige a coûté en 1921 la somme de \$135,000; en 1922, la somme de \$148,000; en 1923, la somme de \$232,500 et en 1924, la somme de \$602,000.

Le coût de l'enlèvement de la neige pour cet hiver si ainsi réparti: pour l'enlèvement de la neige sur les trottoirs, \$137,000; pour l'enlèvement de la neige sur les rues de tramways, \$354,000, dont la moitié payable par la compagnie des tramways, ce qui fait \$174,000 à être payé par la ville; et pour l'enlèvement de la neige sur les autres rues, \$91,000.

L'ingénieur en chef nous a fait remarquer qu'ils peuvent peut-être paraître considérables, mais qu'ils ne le sont pas en réalité quand on les compare avec ceux de l'entretien des rues pendant la belle saison. L'an dernier, l'administration a dépensé \$475,000 pour le nettoyage à partir du mois d'avril jusqu'au mois de novembre. Il y a eu outre le nettoyage des rues et l'usage des paves, chose qui peut difficilement s'évaluer, mais qui est d'une grande importance. Il n'y a pas d'usage des paves en hiver. Les paves et les trottoirs ne sont pas même détériorés quand on en enlève la neige.

DE NOUVEAUX EGOUTS

Le service des égouts a entrepris depuis le mois de janvier des travaux considérables pour le drainage des conduites en fonte et la construction de nouveaux égouts. On a dépensé près de \$5,000 en janvier pour nettoyer des égouts sur une longueur de deux milles.

Quant aux nouveaux égouts, il y en a treize sur le métier, lesquels entraîneront un déboursé de \$241,546; ce sont les suivants: Rue Sherbrooke, entre les rues Wurtelle et Bourbonnière, commencée le 6 novembre 1923; rue de Lanaudière, entre les rues St-Zotique et Bélanger, commencée le 23 octobre; avenue Belmonte, entre la rue Terrebonne et la Côte-St-Luc, commencée le 30 octobre 1923; rue Henington, entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame-de-Grâce, commencée le 19 décembre 1923; avenue Hampton et Wilson, commencée le 19 décembre 1923; avenue Notre-Dame-de-Grâce, entre les rues Madison et Beaconsfield, commencée le 24 janvier 1924; rue Desautels, de la rue Notre-Dame en allant vers le lot No 42-12, commencée le 17 janvier 1924; avenue des ruelles et de la rue de la Caisse, commencée le 24 janvier 1924; rue Henri-Julien, entre le boulevard Gouin et la rue Kelly, commencée le 24 janvier 1924; rue Dandurand, entre la seizième avenue et la rue Lafond, commencée le 23 janvier 1924; rue Drolet, entre le boulevard St-Joseph et l'avenue Laurier, commencée le 24 janvier 1924; première avenue de Rosemont, de la rue Bélanger à la limite nord, commencée le 8 janvier 1924; rue Tolhurst, de la rue Kelly jusqu'à 400 pieds au nord de la rue Primeau, commencée le 21 janvier 1924.

Tous ces égouts sont construits avant les paves qui ont été demandés par la majorité des votants lors de l'élection municipale. Ces paves doivent être faits dans le cours de l'été prochain.

LES TERRAINS DE JEU

L'Association des terrains de jeu de Montréal a organisé, en 1923, des endroits pour amuser les enfants dans neuf parcs et a groupé ainsi durant l'année, 200,700 enfants, avec une assistance moyenne de 3,231 enfants. Elle a fait des concours de culture physique qui ont eu beaucoup de succès.

Cet hiver, les activités de l'association se portent sur les patinoires et sur les clubs de hockey. C'est ainsi qu'elle a fait construire quatre patinoires spécialement faites pour le hockey et cinq autres pour le patinage en général. Il y a maintenant 56 clubs qui jouent, grâce au travail de cette association.

Deuxième concert d'Edouard Risler

Deux jours nous séparant du grand concert d'Edouard Risler, le plus célèbre des pianistes français, qui aura lieu dimanche après-midi au théâtre Orpheum sous la direction de M. Bernard Labarre. Le successeur de Rubinstein aura à interpréter deux sonates de Beethoven, dont il est le plus grand interprète parmi les virtuoses du siècle. Le reste du programme comprendra un choix de pièces merveilleuses, dont on entend assez rarement de véritables exécutions de maître. Avec le programme énuméré ci-dessus, il n'est aucun amateur qui pourra manquer cette audition si intéressante, le jeu de Risler, qu'il a fallu attendre un quart de siècle avant d'en voir comme les connaissances d'Europe qui en sont à un haut point enthousiasmées:

1. Sonate en la bémol, op. 26, Beethoven; Sonate en ut dièse mineur, op. 27, Beethoven.
2. Les barricades mystérieuses, Couperin; Le rossignol en amour, Couperin; Le Concerto, Daquin; Tambourin, Rameau; Bourrée (pour la main gauche seule), Saint-Saëns; Invitation à la valse, Weber.
3. Saint François d'Assises prêchant aux oiseaux, Liszt; Étude en ré bémol, Liszt; Polonaise en mi mineur, Liszt.

LA TUBERCULOSE

(Enquête par les commissaires du "Star")

Une maladie curable — Une maladie que l'on peut prévenir — Des vies que l'on peut sauver — Témoignage ir-réfutable

ARTICLE III

Les enfants d'un à sept ans ont une prédisposition particulière à la tuberculose. Une épreuve à la tuberculine faite parmi les enfants de Framingham, Mass., établit le fait remarquable que 33.3 pour cent de ceux qu'on avait examinés donnaient une réaction positive.

Des centaines d'enfants au Canada, des centaines à Montréal sont indubitablement atteints de la maladie, soit pulmonaire, soit sous une autre forme. Le mal reste latent, qu'il se développe dans les années subséquentes, mais le fait demeure qu'aucune action complète n'est entreprise par les autorités municipales, provinciales ou fédérales pour déterminer le nombre d'enfants tuberculeux en ville ou pour pourvoir à leur cas.

Les autorités américaines ne sont pas aussi aveugles et dans tous les centres importants, des succursales de la "National Tuberculosis Association" luttent pour arracher les enfants à la tuberculose, avec la même vigueur et les mêmes ressources que celles que l'on apporte dans la lutte au fléau contre les patients plus âgés.

Les résultats de la démonstration de Framingham font autorité et peuvent être considérés comme s'appliquant à n'importe quel centre industriel du continent américain.

Ces résultats ont démontré que les bébés, dans la première et la seconde année, sont infectés dans la proportion de 15 pour cent. Durant la seconde et la troisième année, le nombre des infectés s'est accru de 25 pour cent, avec un nouvel accroissement de 31 pour cent l'année suivante. Entre les âges de cinq et six ans, les réactions positives à l'épreuve se sont totalisées à 52 pour cent, et entre six et sept ans, à 54 pour cent.

Il n'y a peut-être aucun de ces enfants de positivement tuberculeux à ce moment, mais l'effort de corriger leurs défauts et de leur assurer une solide base de santé.

Avec des soins et une surveillance appropriés, on pourra les sauver.

Que les ravages de la tuberculose parmi les enfants constituent l'une des pires menaces du fléau, le fait est établi par les déclarations contenues dans le rapport annuel de la "National Tuberculosis Association of United States."

"L'on a présumé", dit le rapport, "que de 75 à 90 pour cent de tous les enfants de quinze ans étaient déjà infectés du bacille de la tuberculose. Un témoignage a été fourni récemment par le Dr Charles Hendee Smith, de la ville de New-York, qui a examiné 3,500 enfants et leur a fait subir l'épreuve à la tuberculine par le procédé Pirquet et a constaté que moins de 40 pour cent des enfants réagissent à l'âge de 15 ans."

Les conclusions de l'enquête du Dr Smith servent à établir que les conditions au Canada et aux États-Unis, bien que mauvaises, ne sont pas comparables à celles d'Europe. A Vienne, 90 pour cent des enfants de 15 ans réagissent à l'épreuve; à Paris, 75 pour cent.

Mais aux États-Unis, les gouvernements, les associations et plusieurs des plus grosses corporations financières s'unissent pour combattre le fléau. On découvre les malades, on les traite et on leur rend une situation utile, et tout cela à un taux auquel on n'avait pas encore songé au pays. On accorde un soin spécial à la surveillance appropriée des enfants malades et de ceux que l'on soupçonne d'être tuberculeux. Le programme comporte des cliniques locales où se font les examens; des visites par des gardes-malades formées aux soins des tuberculeux; des conseils et des directions sur le choix des aliments. En fait, l'enfant malade a besoin de régime, d'hygiène et de diète, avec suffisamment de soins d'hospitalisation lorsque nécessaire.

—Du "Montreal Star", 14 février 1924

AU PARLEMENT ONTARIEN

RÉVOLTE SOUS L'AFFRONT

M. RANEY, CHEF DES PROGRES-SISTES, DIT QUE SON PARTI NE PERDRA PAS UNE OCCASION DE REVENDIR LE TITRE D'OPPOSITION OFFICIELLE — LE "FAMILY COMPACT"

Toronto, 15 (S.P.C.) — Par la bouche de M. W.E. Raney, de groupe progressiste à la Législature a donné avis hier après-midi au cours du débat sur le discours du trône qu'il continuerait à revendiquer sans en perdre une occasion le titre d'opposition officielle. La déclaration fut par M. Raney dit qu'il ne pouvait pas protester au début de chaque session.

M. Raney vint plusieurs fois aux prises avec le premier ministre Ferguson et dut même, à la demande du président, retirer le mot de "brigandage" qu'il avait appliqué au premier ministre.

M. Finlayson, un nouveau député conservateur, attaqua M. Raney après lequel il parla. Il fit surtout allusion aux articles de journaux écrits par M. Raney et déclara qu'ils embarrassaient le gouvernement actuel dans l'application de la loi de tempérance.

M. Sam Clarke, libéral, ajourna le débat qui continuera aujourd'hui.

Après quelques félicitations, M. Raney se mit immédiatement à revendiquer pour son parti le titre d'opposition officielle. Il déclara qu'il ne pouvait croire que le premier ministre eût la sanction du procureur général en accordant le titre d'opposition officielle aux libéraux qui se trouvent en nombre moins grand que les progressistes. Il ne peut croire non plus que les libéraux du parti de M. Ferguson lui aient affirmé que son action était constitutionnelle ou légale.

Il prit pour exemple le parlement de Westminster. Lorsque le parti travailliste eut un plus grand nombre de représentants que les libéraux, il devint immédiatement l'opposition officielle et il n'y a pas très longtemps il était appelé à former un gouvernement. M. Asquith le chef libéral, n'a pas voulu se prêter à la petite combinaison par laquelle on voulait tromper les volontés populaires.

Les députés progressistes n'auraient jamais cru qu'ils ne constitueraient pas l'opposition officielle, ajouta M. Raney. Il cite une interview dans laquelle le premier ministre a dit que le choix de l'opposition était une affaire qui regardait le gouvernement. C'est ce que fit le "family compact" en cette province, s'écria M. Raney, et c'est ce qui causa la rébellion. On n'a pas dû en dire autant en Angleterre depuis le règne de Georges III. C'est un manque de courtoisie de la plus grossière espèce, envers le président.

Le premier ministre: "Il n'y avait pas de président dans le temps."

M. Raney: "Oui, il y en avait un de désigné. Chacun savait qui il serait."

A LA CHAMBRE MODÈLE

LE PARLEMENT-MODELE A REPRIS SES SEANCES HIER SOIR AU COMITE DES BILLS PRI-VES.

Le parlement-école a repris, hier soir, ses séances publiques, lesquelles se continueront d'ici présidées par le juge Amédée Monet, orateur.

M. Edouard Montpetit, lieutenant-gouverneur, a appelé au pouvoir M. Gérard Fautoux, M. Hector Langlois occupait le poste de chef de l'opposition.

Voici quelques-uns des bills privés qui furent présentés hier soir: Bill encourageant l'étude du bridge, afin que les étudiants puissent jouer durant les cours (M. Lambert); bill empêchant les chants militaires auprès des épouses, telles la "Marseillaise", la "Garde", etc. (François Binet); bill interdisant aux poètes lyriques du siècle dernier de composer de nouveaux vers s'adaptant à l'air connu: Yes, we have no bananas (J. Tourigny); bill chargeant M. Hector Langlois de la codification du droit paroissial (L. Saint-Pierre); bill empêchant les jeunes filles de 40 ans et plus de se couper les cheveux en balai afin de détruire le danger de flint éternel (G. Fuscay); bill demandant au ministre de l'agriculture de chasser le coq canadien en commençant par celui qui surpasse la paroisse de Charlevoix (A. Gaudet); bill empêchant les voyages incognito des étudiants dans le tramway Palais de Justice-Bordeaux (J. Casgrain); bill admettant sans examen M. Achille Tremblay à l'étude de l'art oratoire par suite du succès de son livre intitulé: M. l'Orateur, etc., etc.

Le débat d'hier a porté sur l'abolition de la peine capitale. M. Hector Langlois, auteur de la motion, rappelle les châtiments imposés à travers les âges et il conclut que jamais la peine capitale n'a empêché le crime. Il faudrait, suivant lui, rechercher d'autres punitions.

Le premier ministre Fautoux lui donne la réplique. La raison seule, dit-il, doit présider aux législatures; elle doit être intrinsèque et ne doit être qu'un objet la vie des citoyens et la sécurité de la société.

La motion est rejetée, deux oppositionnistes votant avec le gouvernement.

Un autre débat a été provoqué par M. Viateur Farley, député de l'opposition, concernant la production de la correspondance échangée entre le ministre des mines et des chemins de fer et l'Association des pécheurs de la province à propos de l'imposition de nouvelles restrictions à la pêche.

À la fin de la séance, l'Orateur a annoncé que désormais les discours ne devront pas durer plus de quinze minutes.

Au parlement de la Nouvelle-Ecosse

Halifax, N.-E., 15 (S.P.C.) — Le lieutenant-gouverneur, M. MacCallum Grant a ouvert officiellement hier la session provinciale. Le discours ordinaire a été suivi.

Cartes d'Affaires et Cartes Professionnelles

Auditeur et Administration Générale

J.-PAUL VERMETTE
AUDITEUR ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Chambre 707, Immeuble "Power"
Rés. Tél. E. 5153 Tél. Main 2385

AVOCATS

ARCHAMBAULT & MARCOTTE
AVOCATS
30, rue St-Jacques
Joseph Archambault, C.N., M.P., Emile Marcotte, L.L.B., J.-E. Gagnon, L.L.B.

ALDERIC BLAIN, B.A., LL.
AVOCAT
Bureau du jour: 50, rue Notre-Dame ouest
Immeuble Duluth, chambre 21
Tél. Main 5228
Aviser l'Association des Hommes d'affaires de Montréal-Nord.

CARTIER ET BARCELO
AVOCATS
Chambre 708, Immeuble "Power"
83 ouest, rue Craig

ARTHUR LALONDE
AVOCAT, PROCUREUR, ETC.
Etudes Forest, Lalonde et Coffin
Edifice du Crédit Foncier — Montréal
Résidence: Téléphone: Est 2251

ST-GERMAIN, GUERIN & RAYMOND
AVOCATS
Tél. Main 5134 30, rue St-Jacques
P. St-Germain, L.L.B., L. Guérin, L.L.B., P. Panet-Raymond, L.L.B.

VANIER & VANIER
AVOCATS
Tél. Main 2632 87 rue St-Jacques

MERCIER, MERGLER, SAUVAGE
AVOCATS ET PROCUREURS
716, RUE ST-JACQUES MONTREAL
Chambres 600-605. Tél. Main 8297
W.-F. Mercier, L.L.B., J.-K. Mercler, B.C.L., A. Sauvage, B.C.L.

JEAN-C. MARTINEAU
AVOCAT ET PROCUREUR
Imm. Versailles, 90, rue St-Jacques
Tél. Main 140.

HENRI MACKAY, LL. L.
AVOCAT
180, rue St-Jacques. Chambre 315
Tél. Main 6313

A.S. ARCHAMBAULT, C.R.
AVOCAT
43, Côte de la Place d'Armes
Chambres 420 et 421
Téléphone Main 1839 Montréal

P. A. GAGNON
COMPTABLE LICENCIÉ
(Chartered accountant)
Chambre 315
Edifice "Montreal Trust"
11, Place d'Armes. Tél. Main 4012

PETRIE, RAYMOND & CIE
Comptables certifiés
Vérificateurs
J.-T. Raymond, L.A. A.-J.-M. Petrie, L.A.
Suite 900-910, 129, rue St-Jacques, Montréal
Tél. Main 2758

DR AD. L'ARCHEVEQUE
CHIRURGIEN DENTISTE
Téléphone St-Louis 1301 408, Parc LaFontaine
Montréal

IMPORTATEURS DE FERRONNERIE

I.-L. LAFLEUR, LTEE
Importateurs de FERRONNERIES, PEINTURES, ETC.
866, Notre-Dame Ouest
Tél. Main 6707

JOS. BONHOMME, LTEE.
AUTOMOBILES FORD
Manufacturiers de carrosseries de livraison. Réparations de tout genre. Vendeurs autorisés de l'automobile Ford. Toujours en main: runabout, touring, coupé, sedan et camions. Pièces de rechange.
200, RUE GUY

La Cie Wisintainer & Fils Inc.
Manufacturiers-Importateurs
IMAGERIES, VITRES, GLOBES, ETC.
Gros et Détail
Bureau et Magasin: Manufacture: 50, rue St-Laurent 7, rue Clarke
MONTREAL, QUE.
Tél. Plateau 2815

L'ESTAMPAGE AVEC INDICATEUR
A.-E. LACROIX, J.-J. VARIN, L.-O. BARITEAU, président, Vice-président, Sec.-trésorier
The Modern Rubber Stamping Works Co. Limited
Manufacturiers et importateurs
Estampes de toutes sortes en caoutchouc et en métal. Patrons, marques de commerce, sceaux, perforations à chèques, machines à numérotier et à dater, accessoires, fournitures de bureau, etc.
10-12 E. Av. Mt-Royal. Tél. Belair 8753

AUTOMOBILE

POUR VOTRE TAXI

Plateau 920

CINQUARD AUTO SERVICE

NOTAIRE

L.-D. CLEMENT
NOTAIRE
30, RUE SAINT-JACQUES
Tél. Main 5558. Rés. Westmount 1190

CHS ARCHAMBAULT
NOTAIRE
755, AVENUE MONT-ROYAL EST
Tél. St-Louis 2149

Placements d'argent, Organisation de Compagnies

HORACE LIPPE
NOTAIRE
11, l'axe d'Armes. Tél. Main 3223
Administration de propriétés, etc.

RELIEURS ET REGLEURS

RELIEURS & REGLEURS
VILLEMAIRE & FRERE
REGLAGE ET COUVERT A FEUILLES
MOBILES DE TOUT GENRE
Main 1735. 27, Notre-Dame E.

RELIEURS & REGLEURS
CONSTANTINEAU, PELLETIER
et WILSON, Ltée
Réglage et couverts à feuilles
mobiles de tout genre.
Main 956. 7 est, Notre-Dame

ASSURANCE

Normandin & DesRosiers
Courtiers en Assurances
232, RUE SAINT-JACQUES
Tél. Main 3383-4552 MONTREAL

MEDECINS

DR J. M. E. PREVOST
Des hôpitaux de Paris, Londres
et New-York
Clinique privée pour le traitement des maladies intimes de l'homme et de la femme: vices urinaires, reins, vessie et maladies vénériennes, des oreilles du nez et de la gorge
400, rue Saint-Denis, Montréal
TEL. EST 7580

Consultations de 2 à 5 p.m. Est 6734

DR A. DESJARDINS
Médecin de l'Institut Ophthalmologique
Maladies des yeux, des oreilles du nez et de la gorge
en face du carré St-Louis
525, RUE ST-DENIS, Montréal

DR ALBERIC MARIN
295, RUE SAINT-DENIS
Tél. Est 6958 Montréal

DR GABRIEL LAMBERT
Spécialiste pour le Diabète
Traitements scientifiques
"INSULINE"
Tél. Est 1954 — 560, Saint-Denis

PROFESSEURS

DROIT, MEDECINE, PHARMACIE, ART DENTAIRE
Cours préparatoires du professeur
RENE SAVOIE I. C. et I. E.
Bacheliers en arts, en science, appliqués
Cours classiques, cours commerciaux.
Elèves acceptés en tout temps
Prospectus envoyés sur demande
238, RUE ST-DENIS. TEL. EST 6163
Près de l'École Polytechnique

LEBLOND DE BRUMATH
259, RUE ONTARIO EST
Bachelier de l'Université de France et de l'Université Laval, officier d'Académie, auteur de plusieurs ouvrages.
Le plus ancien cours de préparation aux examens établi à Montréal
Qui veut devenir rapidement MEDECIN? AVOCAT? DENTISTE? PHARMACIEN?

INSTITUT LAROCHE ENRG.
Cours classique — Brevets
Cours commercial
303, RUE SAINT-DENIS
(En face du théâtre St-Denis)

UN TIRAGE CHEZ L'ANGELIER

DISTRIBUTION D'UNE SERIE DE PRIX PAR UN MARCHAND DE MUSIQUE DE LA RUE SAINTE-CATHERINE. — JEUNE VIOLO-NISTE

La maison Donat Langelier, limitée, manufacturiers et marchands de musique, a fait tirer hier soir une série de prix entre ses clients de l'année 1923. Il y avait plus de seize cents concurrents. Les prix offerts étaient un piano marquant "Langelier", d'une valeur de quatre cents dollars. Les autres prix comportaient des réductions substantielles sur les instruments déjà achetés par les clients.

M. Gustave Monette, avocat, a présidé la soirée, il a accompli sa tâche avec esprit et humour. Dans une brève allocution, il a exposé le succès foudroyant obtenu par la maison Langelier en quelques années. Formée avec des capitaux canadiens-français, elle a grandi par elle-même et a pris aujourd'hui un développement intense. Ses instruments de musique n'ont cessé de se perfectionner de plus



Page du Foyer

D'UNE FENETRE

Les deux rues se croisent et s'en vont, blanches comme des rues de campagne. Pressés par le froid, poussés par le vent, les gens fuient en tous sens, silhouettes noires dans la clarté vive du jour d'hiver ensoleillé. Mais ce sont les toits qui agrandissent, magnifient la scène, les toits innombrables et divers, échelonnés sans symétrie, les toits pointus et les toits plats tous encapuchonnés de neige et qui entourent, avec une attitude soumise, la longue abside et les clochers dentelés de la basilique.

Et ces toits coiffent des maisons rouges, grises, jaunes, vertes, des maisons laides qui, abritées de neige sous l'azur du ciel, transforment tout de même le paysage, en font un tableau fantaisiste en couleurs qu'un peintre paraît

avoir imaginées pour s'amuser et surprendre. Des cheminées montent en spirales, en bouillons, des fumées gris perle, transparentes, dorées de soleil. Elles s'élèvent vivantes au-dessus de l'immobilité blanche des toits enneigés et éblouissants et leur mouvement onduleux et doux est comme une mélodie.

A l'horizon, longues, lourdes, en bleu nuancé, s'étendent des montagnes adossées au ciel. C'est le fond du décor où se joue cette scène de ville ordinaire, simple, sur laquelle le soleil éparpille comme des poussières de bonheur.

Mais la basilique proche à l'air plus haute, plus puissante que les montagnes avec ses clochers dressés au cœur du grand firmament; et les toits semblent s'en rapprocher pour lui faire l'hommage de leur blancheur, pour lui offrir les bouquets clairs de leurs fumées légères...

Michelle Le NORMAND.



La bonne cuisine

Teinture en noir des chaussures de couleur. — Etes-vous embarrassé pour noircir des chaussures jaunes ou rouges? Qu'à cela ne tienne: donnez-leur quelques couches superposées d'acétate de fer. Et que le mot, un peu rébarbatif, ne vous effraie pas plus que la chose. Inutile même d'aller réclamer ce produit à votre marchand de couleurs. Pour l'obtenir sans frais, il vous suffira de recueillir un peu de vieille ferraille (clous, etc.) et le fond de quelques cannettes de bière. Laissez bien aigrir cette bière de rebut et plongez-y vos clous. Au bout de quelque temps, vous aurez votre acétate. Citez les chaussures après les avoir noircies.

Colle forte pour retisser. — Dans 150 grammes d'eau froide, faites gonfler pendant quelques heures 40 grammes de bonne colle, chauffez ensuite jusqu'à complète dissolution de la colle puis ajoutez un litre d'eau bouillante en remuant sans arrêter. Dans un autre vase, délayez avec une spatule en bois 30 grammes de colle d'amidon dans 20 grammes d'eau froide, remuez jusqu'à ce que le mélange forme une composition liquide laiteuse, bien homogène et sans grumeaux. Versez dans cette composition la première préparation encore chaude, laissez un instant sur le feu en mélangeant bien, et sans laisser bouillir, puis retirez complètement du feu et ajoutez dix gouttes d'acide phénique. L'acide phénique a pour but de conserver cette colle et de l'empêcher de moisir.

Destruction des rats et des souris. — Voici un moyen certain et absolument inoffensif pour les animaux domestiques, de tuer les souris et les rats en quelques minutes. On prend de petits cubes d'éponges ordinaires que l'on serre fortement avec du fil à coudre; on trempe ces petits cubes, de la grosseur d'une noisette, dans du fromage fondu et encore chaud... et on laisse refroidir.

Puis on sème dans les caves, greniers, armoires, cabinets de débarras, ces appâts. Rats ou souris se précipitent et ingurgitent plus ou

La beauté de la santé

Les journaux et périodiques consacrent des colonnes aux embellisseurs magiques ou "durant la nuit". Il y a dans la santé une beauté que les hommes considèrent plus attrayante que la simple régularité des traits ou le teint maillé. La santé doit être pour la femme le point essentiel, si elle veut gagner et retenir l'admiration, le respect et l'amour. Dès les premiers indices d'une santé affectée, tels que des cercles noirs sous les yeux, un teint jaunâtre, maux de tête, de dos, douleurs au côté, nervosité, irritabilité et mélancolie, les femmes devraient prendre le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, le remède de type pour les maladies féminines, et qui a prouvé qu'il pouvait soulager 98 femmes sur chaque 100 qui l'essaient.

moins goulument l'éponge et le fromage, qui ne forme plus qu'un tout compact. Deux heures après, vous trouverez les cadavres des souris et des rats jonchant le sol. Sous l'influence de la chaleur de l'estomac de ces rongeurs, le fromage fond; l'éponge s'imbibe des sucs gastriques, augmente de volume dans des proportions peu en rapport avec la capacité stomacale des animaux précités; et les tue par asphyxie en refoulant leur poumon dans la cage thoracique. Ces cadavres sont inoffensifs pour les chats, les chiens et les volailles.

Conseils pratiques

Concombres frits. — Pelez les concombres et coupez-les en grosses tranches. Faites tremper un court espace de temps dans de l'eau salée, faites brunir du beurre dans la poêle, saupoudrez les concombres de sel et de poivre et faites cuire dans de la graisse chaude. Lorsqu'ils sont à peu près cuits, ajoutez des oignons coupés en petits morceaux, un peu de sauce, et, si nécessaire, un peu plus de beurre. Saupoudrez légèrement de farine et lorsqu'ils sont bien roussis, servez-les avec la sauce (qui ne doit pas être trop claire.)

Oignons farcis. — Faites bouillir de gros oignons de Bermude, enlevez en rond, une tranche sur le dessus de chacun, puis enlevez le centre de l'oignon avec une cuiller à thé. Faites tremper du pain dans du jus de viande ou de poisson; ajoutez quelques amandes hachées menues qui auront été préalablement roussies dans le four, 2 oeufs cuits durs et hachés. Assaisonnez avec un peu de poivre et une pincée de clou de girofle. Mélangez bien, puis remplissez les oignons; rincez sur le dessus un peu de fromage. Recouvrez l'oignon avec le petit morceau enlevé du dessus et saupoudrez de farine. Faites cuire dans une casserole dans de la graisse de bacon (lard anglais) ou dans de la graisse bouillante.

Chou et châtaignes. — On fera bouillir rapidement environ 15 minutes un chou de 2 livres. Laissez égoutter et hachez dans la passoire, puis remettez dans la casserole; ajoutez du beurre, de la grosseur d'un œuf, une pincée de sel, un peu de poivre et une pleine tasse de bouillon. Tenez prête une pleine tasse de châtaignes pelées et bouillies, hachées inégalement; mettez-les avec le chou. Mélangez légèrement ensemble en vous servant d'une fourchette pour faire pénétrer les châtaignes dans le chou. Servez très chaud.

AVEZ-VOUS LU?

Couleur du temps de Michelle Le Normand. Ames et paysages de Léo-Paul Desrosiers. Chaque exemplaire, 80 sous francs. En vente au Devoir.

Pensées choisies

Nous voudrions ne rencontrer en notre vie nulle difficulté, nulle contradiction, nulle peine. Hé! qui ne voit notre folie? Car nous voulons ce qui ne se peut. Cela ne se trouve qu'en paradis.

Saint François de Sales. * * * Celui qui veut se sanctifier doit vivre comme un lis entre les épines;

quelque piqure qu'il reçoive, il ne doit jamais cesser d'être lis, c'est-à-dire doux et agréable.

Saint Alphonse.

* * * Que de gens resteraient muets s'il leur était défendu de dire du bien d'eux-mêmes et du mal d'autrui!



LES SYNDICATS CATHOLIQUES

LATTEURS METALLIQUES

Le Syndicat catholique et national des latteurs métalliques et des travailleurs de l'armature en fer est fondé. Une vingtaine d'ouvriers du métier se sont inscrits comme membres. Après les explications d'usage données par M. J.-B. Rodrigue, organisateur, une proposition fut faite par un des membres du comité de mandant la fondation. On procéda alors à l'élection des officiers. En voici la liste: président, Jos. Lancôt; vice-président, R. Bleau; secrétaire-archiviste, J.-A. Boutin; secrétaire-financier, Roch Plante; trésorier, O. Archambeault; sentinelle, D. Lefebvre.

M. l'abbé Boileau a visité le syndicat à ses débuts. Il a félicité les membres nouveaux de leur bonne idée de fonder un syndicat qui puisse défendre leurs intérêts professionnels en tenant compte des aspirations religieuses et nationales de notre race. MM. M. Diemeu-garde, R. Abel, G. Tremblay ont aussi dit quelques mots.

M. J.-B. Rodrigue est l'organisateur du nouveau syndicat. Toutes demandes d'information doivent être obtenues de lui. La contribution syndicale a été fixée à \$1 par mois. Ce soir, à la salle no 4, édifice des syndicats, assemblée régulière. Tous les hommes du métier sont invités.

CONSEIL DE CONSTRUCTION

Le conseil syndical catholique des métiers de la construction se réunit ce soir, à 8 heures 15 p.m., à la salle no 3, édifice des syndicats, 655, rue de Montigny est. Rapport du comité d'organisation des métiers de la construction. Tous les délégués à ce conseil sont priés d'assister. Par ordre.

CONCERT-BOUCANE DES PEINTRES

Le concert-boucane du Syndicat catholique et national des peintres a lieu demain soir, à la salle principale, édifice des syndicats, 655, rue de Montigny est. Tous les syndiqués sont invités à cette soirée. Il y aura chants, musique, déclamations et discours. Il y aura tirage de plusieurs magnifiques cadeaux qui ont été donnés au syndicat. La soirée commencera à 8 heures 15 p.m.

FETE DES RAFFINEURS

Dimanche après-midi, à 2 heures p.m., à la salle principale, édifice des syndicats, fête du syndicat des raffineurs de sucre, à l'occasion de l'installation des officiers élus à la dernière assemblée. M. C. Bernier, président du conseil central, procédera à l'installation des officiers.

Rapport du secrétaire général sur la question du travail du dimanche de nouveau à l'ordre du jour et sur certains griefs. Tous les membres, anciens et nouveaux, sont invités.

Le Lait de Magnésie
de la maison
Casgrain & Charbonneau,
Limitée
Pharmaciens en Gros
Est un produit supérieur
Antiacide, Laxatif, Purgatif
Contre DYSPEPSIE et CONSTIPATION
En vente partout

Tabac à Cigarettes
OTTOMAN
25 Cigarettes pour 10¢
Satisfaction et économie

L'INCENDIE, LE GRAND ENNEMI

IL IMPORTE PLUS DE SE PROTEGER CONTRE LUI QUE DE PROHIBER L'EXPORTATION DU BOIS, DIT M. GRADDON

La Commission royale d'enquête sur le bois de pulpe a siégé pour la dernière fois, hier après-midi. Deux nouveaux témoins, MM. C.-B. Graddon, marchand de bois, et U.-E. Germain, de la McNeil Lumber Co., y ont été entendus; ils se sont prononcés, eux aussi, contre le principe même de l'embargo.

M. Graddon est contre l'embargo parce que cette mesure, suivant lui, nuirait aux intérêts du pays. Un bon régime tarifaire serait plus profitable et permettrait au gouvernement de prendre les mesures nécessaires à la protection de nos forêts contre les incendies, ennemis plus redoutables encore que les exportateurs.

Le second et dernier témoin, M. Germain, est d'avis que les aéroplanes seraient les meilleurs engins de protection de nos forêts. Un aéroplane, dit-il, peut couvrir une distance de 200 milles par jour et surveiller les commencements d'incendie.

Plus de 50 pour cent des feux de forêts sont allumés par des campeurs qui ne connaissent rien aux moyens à prendre pour prévenir les incendies. Si le gouvernement imposait une taxe pour droit de passage dans certaines forêts, les campeurs se feraient moins nombreux et les incendies beaucoup plus rares.

M. Picard, président de la Commission royale, a remercié les témoins qui s'étaient présentés ainsi que les autorités du Board of Trade qui avaient mis une salle à la disposition de la Commission. Il a également un bon mot à l'égard des journaux qui ont rapporté fidèlement les témoignages recueillis au cours de l'enquête.

La Société Symphonique

Qu'on n'oublie pas le concert qui sera donné à l'Orpheum, le dimanche 24 courant à 3 heures par la Société symphonique des concerts de Montréal, sous la direction de M. le professeur J.-J. Goulet. Ce concert est le cinquième que donne cette organisation musicale, et l'on constatera qu'elle a encore fait des progrès.

Encourageons les nôtres en assistant au concert de la Société symphonique le 24 février.

Contre les rhumes, grippe ou influenza

et comme préventif, prenez les pastilles laxatives au BROMO QUININE. La boîte porte la signature de E. W. Grove, 30c. Fabriquées au Canada.

Passagers pour le navire "Andonia"

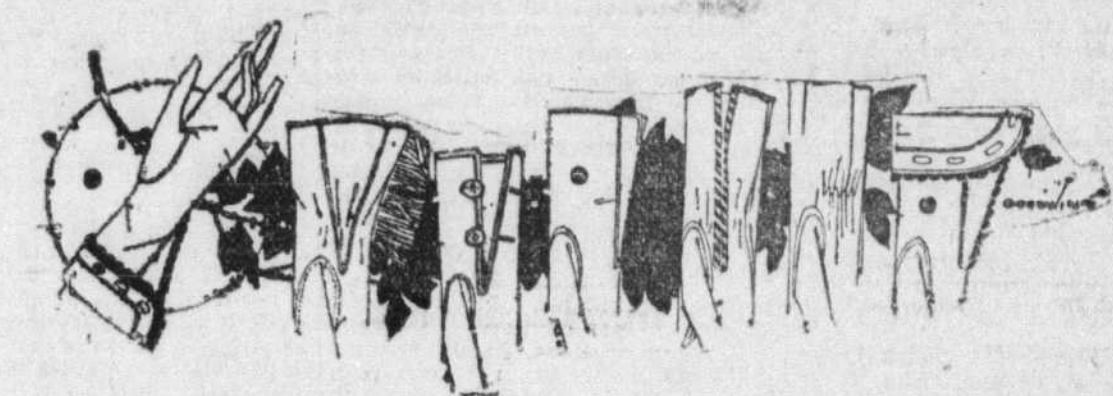
DE HALIFAX LE 18 FEVRIER 1924

Les passagers qui doivent prendre le navire Andonia de la ligne Cunard, qui partira d'Halifax le 18 février, pourront quitter Montréal (gare Bonaventure) par l'Express Maritime du chemin de fer National du Canada à 10 h 45 a.m. tous les jours sauf le samedi où par l'Express Limited à 7 h 00 p.m. tous les jours. Des wagons-lits-boudoirs directs et des voitures ordinaires sont attachées à ces deux trains. Service de dîner insurpassé.

L'Ocean Limited, qui part de Montréal à 7 h 00 p.m. le samedi 16 février, sera le dernier train raccourci avec ce navire. (rév.)

GOODWIN

LES GANTS DE DEMI-SAISON qui nous arrivent d'Angleterre



On peut voir, dans le croquis ci-dessus, quelques modèles de manchettes nouvelles, mais nous ne pouvons pas tout dire de la souplesse du daim lavable dont sont confectionnés ces gants, ni la grande beauté des couleurs.

Nous avons une série de gants qui conviennent à toutes les occasions, et le difficile serait de faire votre choix.

A 3.50

Gants de chamols blanc avec coutures à la main piquées de noir. Deux boutons d'écaillé. Pointures: 5 1/2 à 7.

A 2.50

Gantelets fermés en chamols lavable blanc ou naturel. Pointures 5 1/2 à 7 1/2.

Gants de suède gris pâle ou foncé, brun, tan, castor ou noir.

A 3.00

Gantelets en chamols naturel, mastic, cacao ou blanc, garnis de frange. Pointures 5 1/2 à 7.

A 2.75

Les plus nouveaux gantelets fermés en daim bords de galon de soie noir et blanc. En gris, mastic, castor et blanc. Pointures 5 1/2 à 7.

A 2.25

Gants de chamols gris pâle ou castor, coutures piquées, deux boutons d'écaillé. Pointures 5 1/2 à 7 1/2.

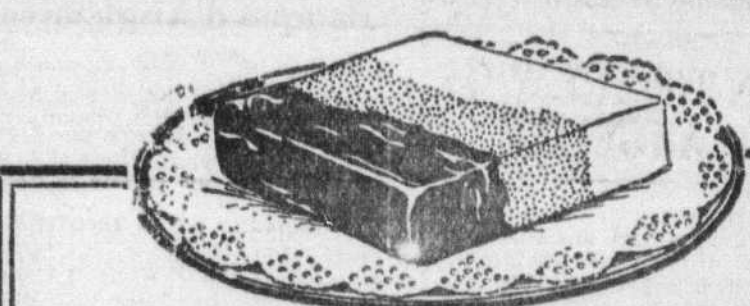
Gants de suède Martha, gris, bruns, cacao ou noirs.

—Au rez-de-chaussée



Toronto, lieu de rendez-vous

Longtemps avant l'arrivée des blancs au Canada, Toronto était, ainsi que son nom l'indique, un lieu de rendez-vous. C'est ici qu'en 1787, sir John Johnson rencontra la tribu Mississaga et échangea deux dollars et divers brimborions contre le site qu'habite maintenant une population de sensiblement plus d'un demi-million. Sept ans plus tard, l'endroit fut choisi comme site de la capitale du Haut-Canada et appelé "York", redevenu ensuite Toronto et étant incorporé en ville en 1834. Toronto est encore un lieu de rendez-vous et il n'y a peut-être pas de lieu de rendez-vous plus commode dans cette ville que les gares Union et de la rue Yonge, du Pacifique-Canadien. Les trains partent de la gare Windsor pour Toronto (gare Union), à 9 h. 15 a.m. tous les jours, à 10.00 p.m. tous les jours et à 11.00 p.m. tous les jours, et pour Toronto (gare de la rue Yonge) à 10.30 p.m. tous les jours sauf le samedi. (rév.)



Notre Briquette Spéciale POUR DIMANCHE

EST AUX
FRAMBOISES

--- ça vous rappellera l'été ---

En vente chez les pharmaciens et les restaurateurs



Jours sauf le samedi à 10.45 a.m. et l'Ocean Limited à 7.00 tous les jours. Ces trains n'ont aucunement besoin d'être présentés au voyageur expérimenté.

Pour plus de renseignements, retenez de places, etc., s'adresser à l'importeur quel agent du chemin de fer National du Canada ou au bureau des billets de la ville, 230 rue Saint-Jacques, téléphone Main 3620. (rév.)

A la Société d'Archéologie

L'assemblée régulière de la Société d'archéologie et numismatique aura lieu au château de Ramazay, le vendredi, 15 février, à 8 h. 15. Mlle E. M. Cooper lira un mémoire sur le sujet suivant: "Quelques réminiscences de l'Ouest."

FEUILLETON DU "DEVOIR" FLEUR DE MONTAGNE par MARIE LE MIERE

34 (Suite)

— C'était une enfant gâtée. Il l'avait épousée par amour. Elle était vive, brillante, spirituelle... Et il n'est pas étonnant qu'après la catastrophe le souvenir des jours d'union se soit idéalisé dans l'esprit du veuf. Je pense pourtant que la douleur de M. Martigue n'est pas revêtue de caractère farouche si sa jeune femme était morte d'une mort naturelle, et surtout si l'enfant avait survécu. Votre tuteur était fon de son fils. Pauvre petit René! Une figure si intéressante, une intelligence si précocée! A trois ans, il donnait par ses réparties, M.

Martigue a fait fouiller la baie pendant des jours pour retrouver les corps! On a dû le surveiller étroitement pour l'empêcher d'attenter à sa vie. Carrières, relations, il a tout brisé, et ses affaires se raient allées à la dérive si M. Bré-gay n'avait pas été là.

— C'est vrai, M. Bré-gay était là.

— Sans doute. Il n'y a eu qu'une voix dans le pays, pour louer l'initiative et le dévouement du régisseur en ces terribles conjonctures.

— Avait-il son usine, alors? — Il venait d'en hériter. Un assez mince héritage! On répétait de puis longtemps que cette industrie n'avait pas d'avenir, qu'elle était

tuee par la concurrence. On prêtait même au fils l'intention de la liquider. Il s'est bien gardé de le faire; il se sentait taillé pour la lutte.

En prenant la direction de l'usine, il a dû abandonner ses fonctions de régisseur qu'il avait remplies, au su et vu de tous, avec une intégrité parfaite. Aurait-on pu pressentir le riche industriel d'aujourd'hui en ce jeune Bré-gay modestement vêtu qui s'en allait, la sacoche en bandoulière, percevoir les fermages pour le compte des châtelains d'alentour? Il est regrettable qu'un homme de cette trempe vigoureuse et de ce caractère sympathique professe des opinions aussi avancées et fréquente des personnages politiques qu'il ne peut estimer en son for intérieur... Mais qui donc nous arrive?

Un coup de sonnette très franc venait de retentir; presque aussitôt un visiteur, introduit par le jeune domestique, se présentait au seuil du salon.

Mlle de la Croix-Hougue éprouva un choc. Mais elle était trop grande dame pour ne pas se ressaisir au plus vite. Manifester le moindre embarras eût été blesser celui qu'elle aimait comme un fils et qu'elle

sut accueillir tout simplement.

— Qu'y a-t-il, mon ami? Interrogea-t-elle, tendant la main à Jacques Le Vallier.

— Veuillez m'excuser, Mademoiselle, répondit-il en s'inclinant, je venais vous prier d'accepter un appui plus sûr encore que celui de Céline. Il ne sera pas de trop pour vous aider à tourner la pointe!

Le jeune homme s'exprimait avec animation, et cette pénombre, éclairée çà et là par le feu, adoucissait étrangement sa physionomie. Il ne semblait nullement contrainct, et cependant il avait aperçu celle qui se blottissait à peine visible, au fond de la bergère. Il l'avait saluée avec respect, mais sans cette nuance particulière que l'on observe vis-à-vis d'une inconnue.

Toujours le même! Un vrai chevalier, fit la vieille demoiselle avec son exquise sourire. Asseyez-vous, Jacques, nous partirons quand vous aurez repris haleine, et quand j'aurai installé ma petite amie en voiture. Le cocher prendra par les terres, poursuivait-elle, s'adressant à la jeune fille, ce sera plus long, mais plus sûr.

Bernadette, complètement bouleversée, s'imaginait que son sang avait senti s'alléger sans âme!

de les revoir! Je vous défends de leur adresser la parole! Ces mots tombaient à ses oreilles; mais pouvait-elle s'enfuir? et, dès lors qu'elle restait, pouvait-elle se taire? — Quoi! Mademoiselle, fit-elle sans entendre ce qu'elle disait, vous vous prépariez à sortir? Je vous ai bien dérangée.

— Restez donc tranquille, mon enfant. Voici simplement ce dont il s'agit: je suis attendue pour 1 heure chez Mme Le Vallier où j'ai le plaisir de déjeuner souvent; il n'est pas midi, et j'ai là du thé bien chaud qui vous attend, vous pauvre petite naufragée.

— Auriez-vous été victime d'un accident, Mademoiselle? s'informa vivement Jacques.

— Pas du tout, Monsieur, mais je serais tentée de le croire en voyant comme on s'empresse à me réchauffer et à me ranimer.

Mlle de la Croix-Hougue évoluait au fond de la pièce. Ses mains très pâles de forme et sans bijoux, déplaçaient un napperon dont la broderie avait, comme elles, la teinte du vieil ivoire. Les yeux de Jacques se posèrent un instant sur la vénérable amie qu'il entourait d'un culte. Que de fois déjà en cette atmosphère de noblesse et de paix, il avait senti s'alléger sans âme!

Que de fois l'estime affectueuse de cette âme d'élite, de cette patrienneté, lui avait été un baume! Il faisait bon dans le vieux salon clos, entre Mlle de la Croix-Hougue et celle dont Suzanne avait dit: "Une amie qui croit en nous."

La flamme sifflait, musicale; les rosaces du plafond se coloraient comme des roses ardentes; Céline, très digne sous sa coiffe, apportait le thé sur un plateau garni d'un service aérien. Bernadette trempa ses lèvres dans la boisson parfumée... Il lui sembla qu'elle buvait de l'oubli... Elle eut la sensation d'être entraînée par un courant, de s'abandonner à l'inéluctable, à l'irrésistible. Elle ferma les yeux et pensa:

— Je n'y puis rien... Dieu l'a voulu! Comment vont Mmes Le Vallier? demanda-t-elle.

— Merci, Mademoiselle, répondit le jeune homme d'une voix contenue.

Et il fit une courte pause avant d'ajouter:

— Ma mère est faible. Il lui faudrait du repos. Je la forcerai d'en prendre.

— Et le bonheur de votre présence achèvera de la remettre, continua Mlle de la Croix-Hougue.

— Oui, certainement, appuya Bernadette; dans la famille chrétienne comme la vôtre, la joie des réunions doit être si profonde et si particulièrement bénie de Dieu!

— Merci, Mademoiselle.

Il ne regretta pas ces mots à peine murmurés, jadis d'une émotion soudaine. Il regarda profondément cette enfant. Qu'elle eût voulu lui être bonne, il n'en doutait pas, et il n'était point romantique en cela: il est des âmes qui naissent consolatrices. Vivre et consoler, c'est tout pour elles. Comme elle avait bien su lui dire: "Ne me prenez pas pour une ennemie!" Elle pouvait être tranquille.

— Et les chers petits? continuait Mlle Josselin.

— Toujours turbulents comme des démons.

— Mais pieux comme des anges à l'église, remarqua la vieille demoiselle. C'est là ce qui me rassure.

— Certes, on leur inculque la foi... puisque la graine lève, je crois que la terre est bonne, murmura pensivement Jacques.

Il passa la main sur sa barbe noire et poursuivit, subitement enjoué: (à suivre)

Le Journal des Imprimés de No 44, rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'Imprimerie POPULAIRE (à responsabilité limitée). J.-J. Bouchard, gérant.

LA VIE SPORTIVE

SONS OF IRELAND CONTRE NATIONAL LUNDI PROCHAIN

Ces deux clubs de la ligue de l'Est du Canada se disputeront les honneurs de la deuxième position dans la course au championnat

Le National n'a pas encore perdu tout espoir de se qualifier pour le championnat de la Ligue de hockey de l'Est du Canada car s'il triomphe dans les joutes qu'il lui reste à jouer, il pourra disputer la palme au club Victoria dans une série de deux parties mais pour arriver à ce résultat, il faudra que le Violet et Blanc commencent d'abord à vaincre les Sons of Ireland qui viendront jouer à l'Arena Mont-Royal, lundi soir prochain. Les équipiers de Maurice Forget ont bon espoir de sortir victorieux dans la prochaine rencontre avec les Irlandais de la vieille capitale et ils ne négligeront rien pour atteindre le but visé.

Les équipiers du Violet et Blanc auront une pratique ce soir à l'Arena et l'entraîneur Coult va leur faire un "petit discours" avant cet exercice.

Le National aurait dû gagner la partie de mercredi soir contre le

Victoria, mais l'on a pu se rendre compte que Coult était absent à cette joute, mais il n'en sera pas ainsi lundi soir et avec le concours de Billy, nos joueurs locaux devraient vaincre leurs rivaux québécois. Lors de la première partie entre ces deux clubs, les Sons of Ireland ont remporté la palme par 6 à 2, mais dans la deuxième partie le Violet et Blanc a fait meilleure figure et il est parvenu à annuler avec les Irlandais et ils ont fait encore mieux dans la troisième rencontre, car le National a vaincu l'équipe québécoise par 5 à 3, sur la glace du club de la vieille capitale. Comme on peut le voir, ces deux équipes sont bien balancées et la joute de lundi soir devrait valoir la peine d'être vue, et nul doute que les fervents du hockey se rendront à l'Arena Mont-Royal pour être témoins de cette partie. Les billets sont actuellement en vente au contrôle de l'Arena.

IMPERIAL TOBACCO BAT LE GOODWIN'S

CETTE JOUTE ETAIT LA PRINCIPALE ATTRACTION DE LA LIGUE INDUSTRIELLE HIER SOIR A L'ARENA MONT-ROYAL — CRANE ET CARSTEL VAINQUEURS

Les trois parties disputées hier soir à l'Arena Mont-Royal, dans les séries de la ligue de hockey industrielle, ont fort intéressé les cinq ou six cents personnes présentes à l'hippodrome de la partie nord car ces joutes ont été vivement contestées et dénuées de toute brutalité.

Dans la première joute à l'affiche, l'Imperial Tobacco a vaincu le Goodwin's par 3 à 1, tandis que le Crane a blanchi le Steel par 3 à 0 et que le Carsteel a triomphé du Simmons par 3 à 2.

Composition des équipes:

Imp. Tob.	But	Goodwin
Laniel	Def.	Archambault
Wattier	Def.	Roger
Paquette	Def.	Burnett
Singher	Centre	Harrison
Payette	Avant	Kemp
Marshall	Avant	Ware
Laforest	Subst.	Thompson
Sheehan		Morrier
		Jeanneau

Première période

1-Imperial, Paquette	17.00
2-Imperial, Payette	1.40

Seconde période

3-Goodwin, Ware	2.30
4-Imperial, Singher	9.30

Crane

Crane	But	Steel
Marsden	Def.	Desmarais
Black	Def.	Douglas
Nicholson	Def.	Crawford
Eckstein	Centre	Rennie
Towne	Avant	Jackson
McQuiston	Avant	Sauvé
Brook	Subst.	Tassé
Ellis, Oliver		Vallières

Première période

1-Crane, Towne	7.00
2-Crane, McQuiston	2.00
3-Crane, McQuiston	5.00

Seconde période

1-Crane, Towne	2.00
2-Crane, McQuiston	2.00
3-Crane, McQuiston	1.30

Carsteel

Carsteel	But	Simmons
Murray	Def.	Mulligan
Taylor	Def.	Barlow
Maloney	Def.	Tolan
Lidstone	Centre	McAlister
Mill	Avant	Steele
Boiselle	Avant	J. Shanahan
McGormack	Subst.	Johnston
Bell		Jim Shanahan
		Stapleton

Première période

1-Simmons, John Shanahan	10.00
2-Simmons, John Shanahan	6.00

Seconde période

3-Carsteel, Taylor	2.00
4-Carsteel, Mill	2.00
5-Carsteel, Bell	1.30

La saison se clôturera par un banquet

La onzième saison de la ligue de quilles Provinciale de Québec sera clôturée dimanche, alors que dans le cours de l'après-midi il y aura assemblée de fin de saison et concours entre les champions de la ligue et une équipe recrutée parmi les joueurs des autres villes qui ont obtenu la meilleure moyenne.

Un grand banquet aura lieu le soir au Viger afin de clôturer cette saison. M. Philippe Bigué, ex-président de la Ligue Provinciale, est aussi invité à assister à ce banquet. M. Frédéric Pollinquin portera, à ce banquet, la santé du club Trois-Rivières.

L'équipe All-Star sera probablement composée des joueurs suivants:

A Roy, Sherbrooke; E. Gagnon, Québec; H. Verreault, Lévis; A. Gagnon, les Trois-Rivières et J. Duquet, Québec.

Au cas où Gagnon ne pourrait pas se rendre pour prendre part à cette partie, il sera remplacé par P. Larivière ou par un autre selon l'ordre de leur moyenne.

La moyenne conservée par les 4 meilleurs joueurs du Trois-Rivières au cours de la saison de la Ligue Provinciale a été la suivante:

Gagnon 180.006
P. Larivière 179.8
F. Pollinquin 178.6
A. Chrétien 170.6

Le théâtre de Monique

Deux pièces en un volume; en vente dans les diverses librairies et au Devoir: un dollar l'exemplaire.

LE VARSITY SERA L'ADVERSAIRE DE L'U. DE MONTREAL

CES DEUX EQUIPES DE LA LIGUE INTERCOLLEGE SE RONT AUX PRISES CE SOIR A L'ARENA MONT-ROYAL

Les équipiers de l'Université de Montréal recevront la visite du Varsity, de Toronto, à l'Arena Mont-Royal, dans une joute de la ligue de hockey Intercollegete.

Le Varsity qui détient le championnat depuis cinq ans s'est pratiquement assuré les honneurs de la présente saison sportive. L'équipe de l'Université de Toronto est considérée comme une des plus redoutables, sinon la plus forte équipe de la province d'Ontario, à l'heure actuelle. Nos universitaires connaissent parfaitement la force de leurs adversaires, puisqu'ils ont suivi avec intérêt les nombreuses victoires remportées par le Varsity, mais ils ne veulent pas accepter la défaite d'avance. Les joueurs de l'Université de Montréal connaissent bien ceux du Varsity qui sont les mêmes que l'an dernier, tandis que les visiteurs devront faire connaissance avec quelques nouveaux joueurs qu'ils n'ont jamais connus. Ceci est un avantage dont ne manquent pas de tirer profit nos étudiants qui n'ont cessé de travailler ferme aux nombreuses pratiques qu'ils ont eues ces jours derniers.

Nous verrons apparaître le fameux Hudson qui, pour des raisons d'études seules, a refusé d'accomplir l'équipe canadienne qui a remporté le championnat au tournoi de hockey à Chamonix.

Les équipes s'aligneront comme suit:

Montréal		Varsity
Lajeunesse	but	Thompson
Poirier	défenses	McLeod
Beaubien	défenses	Allison
Lapointe	centre	Hodgson
Lord	alles	Plaxon
Leduc	alles	Wright
Emard	subst.	Westman
Gauthier	subst.	
Beauchemin	subst.	

Les "rooters" de l'Université de Montréal seront au poste, comme d'habitude, et il est certain que les joueurs canadiens-français ne manquent pas d'encouragement.

SAINT-ANNE ET SAINT-LAMBERT VICTORIEUX

LES IRLANDAIS ONT VAINCU LE M.A.A.A. PAR 4 A 3 TANDIS QUE LE CLUB DE LA RIVE SUD A TRIOMPHÉ DU SHAMROCK PAR 4 A 1, AU PATINOIR VICTORIA

Le Saint-Anne a triomphé du M.A.A.A. par un résultat de 4 à 3 hier soir dans la principale partie de la ligue de la Cité disputée au patinoir Victoria. Les équipiers de la rue Peel ont donné la frousse aux Irlandais de M. Lynch car ce n'est que dans la dernière période que les tricolores s'assurèrent la victoire.

Dans la première partie au programme le Saint-Lambert a vaincu le Shamrock par un résultat final de 4 à 1.

Composition des équipes:

St-Lambert	But	Shamrock
Powell	Défense	Musgrove
Greenfield	Défense	Langvin
Howard	Centre	B. Snyder
Bennett	Avant	C. Snyder
Boiselle	Avant	Shink
Wheaton	Substitut	Ryan
Burrows	Substitut	Dale
Alburt		

Première période

1-St-Lambert, Boiselle	0.40
2-Shamrocks, B. Snyder	14.30
3-St-Lambert, Boiselle	0.40

Deuxième période

4-St-Lambert, Boiselle	17.20
------------------------	-------

Troisième période

5-St-Lambert, Boiselle	12.00
------------------------	-------

St-Anne

St-Anne	But	M.A.A.A.
Sugden	Défense	McCormick
Long	Défense	Kenny
McCarthy	Défense	Fraser
McDonald	Centre	Shearer
Degrav	Avant	Gauthier
Dove	Avant	Ploew
Murray	Substitut	Smith
Taughner	Substitut	Watson
		Hamilton

Première période

1-M.A.A.A., Smith	16.00
-------------------	-------

Deuxième période

2-M.A.A.A., Shearer	5.00
3-St-Anne, L. Murray	6.50
4-St-Anne, Doyle	2.10
5-St-Anne, Degrav	3.30
6-M.A.A.A., Smith	2.00

Troisième période

7-St-Anne, Doyle	5.20
------------------	------

La clôture du Carnaval à Montréal

L'ouverture des sports d'hiver de Montréal a donné lieu à une belle démonstration, mais leur clôture sera marquée par des fêtes non moins grandes. Ces fêtes auront lieu le 28 février. Elles constitueront la "Nuit d'hiver" de Montréal. Tous les clubs de hockey, de raquette, de ski, etc., sont invités.

Jimmy Rice, qui préside l'organisation de ces fêtes, verra à tous les détails. Cette manifestation prendra la forme d'une grande parade des représentants des divers clubs de la ville et de la banlieue. Les quatre reines du carnaval y prendront part, et les raquetteurs formeront la garde d'honneur autour de la "Reine des Sports d'hiver".

Des démarches ont été faites auprès des écoles de la ville pour qu'elles envoient des contingents costumés, car des prix spéciaux seront donnés, dont cinq aux favoris du ski, cinq aux raquetteurs, et cinq aux personnes des mieux costumées. Les clubs sont priés d'organiser des groupes. On dit qu'il y a cent orchestres de jazz dans la ville; on fait des démarches pour les avoir tous pour la circonstance.

Si ces démarches ont un bon résultat, un prix spécial, d'une belle valeur, sera donné au meilleur orchestre. La route de la parade et le point de départ n'ont pas encore été choisis, mais il est tout probable que la parade retournera au centre de la ville et qu'il y aura foule de Bengale et quelques brefs discours.

LES CHAMPIONNATS DE LA PROVINCE

LE TOURNOI ANNUEL AMATEUR AURA LIEU AU MONUMENT NATIONAL LE 25 ET 28 FEVRIER. LES ENTREES SERONT CLOSÉS LE 21 DE CE MOIS

Les championnats de boxe amateur seront disputés au Monument National les 25 et 28 février sous les auspices de la succursale de Québec de l'Union athlétique amateur du Canada et ce tournoi promet d'être un véritable succès car tous les meilleurs pugilistes ont promis d'y prendre part.

Les billets d'inscriptions seront envoyés aux différentes associations d'ici quelques jours et les entrées devront être faites le ou avant le 21 de ce mois à M. L.-H. Bourdon, 250 rue Peel.

Les clubs National, M. A. A. A., Ste-Brigide, Cercle Imérial Barsalou, Franc Rieur, University Settlement, Y. M. C. A., C. P. R., Recreation Boys, Ste-Anne, Verdun, McGill et plusieurs autres associations de la province enverront leurs meilleurs athlètes dans ce tournoi. Les éliminatoires auront lieu le lundi soir, 25 février, et les finales seront disputées le jeudi soir, 28 février.

Le comité chargé de l'organisation de ce tournoi tiendra une assemblée ce soir pour régler certains détails et nous serons en mesure de pouvoir fournir de plus amples informations dans quelques jours.

LIGUE DE QUILLES DES BRASSERIES

Les joutes disputées dans la ligue de quilles des Brasseries ont donné les résultats suivants:

Duplessis	94 110	95— 299
Totaux	490 499	514—1503

Dawes Noir

Humphrey	86	125	98	309
Lachance	96	123	106	325
Sicotte	96			96
McCarthy	113	115	95	208
Collins	113	115	111	339
Carl	109	105	103	317
Totaux	500	581	513	1594

Dow Cap

Hughes	Beaudry	Fabas	R. Beaudry	Migneault	Totaux
121 102 105	328	100 102 106	308	119 106 112	337
128 105 121	354	79 118 108	305		

Dow Stock

Lowe	Wattsworth	LeBlanc	Stephens	O'Brien	Totaux
88 74 84	246	53 69 87	261	81 93 87	269
100 103 106	313	94 80 83	262	91 115 83	289

Molson XXX

Bibeau	Barrette	Mathewson	Duschak	Innes	Totaux
91 104 99	294	95 82 96	273	102 94 97	293
111 95 102	308	102 97 114	313		

Molson Blanc

McKenzie	Dwaine	Dampousse	Daunon	Desautels	Totaux
86 96 92	274	100 103 103	292	100 106 105	303
113 102 123	338				

Usines

Labrie	Amésee	Sheppard	Ryan	Callan	Totaux
111 105 106	322	108 103 113	324	76 81 82	239
103 113 132	438	76 82 86	241		

Molson Blanc

White	Gringras	Pelletier	Larivière	Laporte	Totaux
92 100 94	287	106 87 87	281	98 106 105	301
107 126 112	345	93 95 114	301		

Détenus à la ration en Prusse

Berlin, 14, (S.P.A.) — Les détenus des prisons prussiennes ont été mis à la ration pour diminuer les dépenses. Ils ne reçoivent actuellement que 125 grammes de viande par semaine, on a remplacé le sucre par la saccharine et les bains ne se prendront qu'une fois le mois.

Les journaux de Berlin dénoncent cette méthode d'épargne qu'ils qualifient d'imprévoyante. Ils soutiennent que les prisonniers à l'expiration de leur terme d'incarcération, seront plus mauvais qu'auparavant.

Cette poursuite contre de Valéra

Dublin, 14, (S.P.A.) — Le maître des listes judiciaires a fixé au 11 mars la date de l'audition de la poursuite intentée à Eamon de Valéra et autres afin de les empêcher de quitter d'une banque d'Irlande les fonds perçus aux Etats-Unis pour le Daill Eireann.

La tombe du pharaon est refermée

Louqsor, 13, (S.P.A.) — La tombe du roi Tout-Ank-Amen a été refermée. M. Carter et le gouvernement égyptien ne s'entendent pas à propos d'un contrat passé par lord Carnarvon et donnant à un journal anglais des droits d'auteur sur la description des objets trouvés dans la tombe. Les journaux anglais et américains se plaignent, et si l'on ne peut régler l'affaire, le gouvernement égyptien entreprendra peut-être de continuer les fouilles seul.

FAITS DIVERS

TENUE CRIMINELLEMENT RESPONSABLE

Mme Jean-Baptiste Robillard a été tenue criminellement responsable de la mort d'Albert Turcotte, à Saint-Sixte, samedi soir dernier.

Turcotte a déclaré avant de mourir à trois personnes que Mme Robillard avait tiré sur lui. La belle-mère de celle-ci a raconté que Mme Robillard avait souvent mis Turcotte à la porte dans le courant de l'année. Sa belle-fille lui a souvent déclaré que les façons d'agir de Turcotte l'effrayaient et qu'elle craignait quelque acte de violence de sa part. Mme Robillard lui a répété l'expression de ses craintes quinze jours auparavant et ajoutant qu'elle ne savait pas ce qu'elle ferait si jamais Turcotte venait. La prévenue a raconté comment l'affaire s'était passée. Elle avait peur de Turcotte. Ce dernier lui avait déjà dit une fois entre autres, sans raison apparente, qu'il tuerait sans hésitation. "Turcotte n'était pas fou, dit-elle, mais il avait des manières absolument étranges."

Le samedi matin, Turcotte est allé chez Mme Robillard pour faire une commission. Il est à noter que depuis l'autisme on l'avait mis à la porte deux fois déjà.

Le soir alors que Mme Robillard était couchée, étant un peu souffrante, Turcotte est arrivé en disant qu'il venait pour jaser. Mme Robillard lui a ordonné de venir le lendemain, mais il s'est obstiné à entrer et a menacé de défoncer la porte. Prise de peur elle est alors venue à la porte après avoir pris une carabine et comme Turcotte secouait la porte, elle lui a ordonné de s'en aller sans qu'il elle aille tirer. "Si tu tires, ne me manques pas, a grondé l'intrus, car moi je ne te manquerai pas." Affolé, Mme Robillard voyant qu'il se comportait toujours la porte a tiré presque inconsciemment sans toutefois avoir l'intention de le blesser.

UN GROS INCENDIE

Un incendie s'est déclaré aux petites heures, ce matin, à l'édifice Drummond, au coin des rues Ste-Catherine et Peel. Les dommages causés par l'eau sont très considérables.

UN CLIENT REVECHE

M. Fred Martin, 512, rue des Seigneurs, a joliment reçu hier soir vers onze heures deux coquins qui voulaient le détrousser. L'aventure a eu lieu dans la rue des Seigneurs, au-dessus de la rue Saint-Antoine. Martin s'en allait chez lui, lorsqu'il soudain d'une auto deux hommes ont sauté à l'arrière et ont poigné en criant "haut les mains" et que l'un d'eux s'apprêtait à dépoiler sa future victime de son portefeuille. Martin, rapide comme l'éclair, a exécuté une savate parfaitement accomplie et a fait sauter le révolver de l'un des agresseurs. En même temps, l'apâché amateur du marteau recevait au plexus solaire un coup qui l'envoyait rouler à quelques pas. Déconcertés de cette façon d'envisager le vol, les deux compères ont sauté dans leur automobile et se sont enfuis. Ils n'étaient pas à la fin de leurs mécomptes. L'agent de police Leblanc, qui s'en venait à vu d'aventure de loin et s'est mis à tirer sur les fuyards, si bien que ceux-ci ont laissé la machine, qui était d'ailleurs volée, et se sont enfuis à toutes jambes.

ELLE NIE TOUTE COMPLICITÉ

Corinne Saint-Jean a été interrogée hier en Cour d'assises, relativement au procès de Frellet et Dagenais. Elle a raconté que les deux prévenus et Joseph Duguay avaient organisé l'affaire et lui en avaient parlé. Elle a protesté, étant donné que, suivant elle, Mme Bergeron était trop pauvre pour qu'on la volât ainsi. Le soir du drame, elle se trouvait chez Mme Bergeron qu'elle visitait souvent, quand les trois complices sont arrivés. Duguay, pour l'empêcher d'appeler au secours, l'a attachée et l'a presque étouffée, au point qu'elle s'est évanouie, à preuve qu'elle portait des marques bleues prononcées aux bras et au cou.

Elle nie toute complicité dans l'affaire.

TOUS EGEC ET MAT

Six apaches ont détroussé hier après-midi quarante paisibles joueurs d'échecs du Mount Royal Chess and Checkers Club, 151, rue Saint-Elisabeth, et leur ont pris en tout deux mille dollars. Les apaches ont fait ranger les joueurs le long du mur et ont procédé à la perception des biens et deniers de chacun. Ils ne se sont pas arrêtés aux bijoux et n'ont pris que des billets de banque.

GROSSE SAISIE

Les agents Rocheleau, Bélanger, Francoeur et Bourdon ont arrêté hier Paul-Emile Frenette et ont saisi cent onces de narcoctique, du moins c'est ce que croient les agents. Frenette a été arrêté chez lui, 3091, rue Lajeunesse.

BANQUE CAMBRIOLÉE

Quatre bandits ont cambriolé, hier après-midi, la succursale de la Banque Molsons, à la Côte-des-Neiges, et ont enlevé une somme de plus de 82,000.

Trois d'entre eux, après avoir surpris les commis, les ont enfilés dans une automobile où un quatrième compère les attendait. Heureusement, ils n'avaient pas fermé la porte de la voûte à clef et les employés ont pu sortir et éviter l'aspixie. Dans leur hâte, les voleurs ont laissé une enveloppe contenant trois mille dollars en billets de banque.

Les enseignes lumineuses

L'assemblée convoquée pour aujourd'hui par le président de la commission chargée de l'étude du projet de règlement concernant les enseignes lumineuses, a été contramandée à lundi dans la matinée, à cause de la réunion de la Commission métropolitaine qui siège vendredi.

LES BEURRIERS ET FROMAGERS

POLITIQUE ANGLAISE

COMMENT MODÉRER LA
COURSE AUX ARMEMENTS

MacDonald porte toute son attention au problème de la prochaine guerre — L'impôt sur le capital — Divers incidents

Londres, 15. (S.P.A.) — Le gouvernement a été la cible d'un feu nourri de critiques et d'interpellations à la Chambre des communes, hier, mais les ministres étaient de taille à y répondre. A la fin du débat, aucun vote n'avait été pris. Ainsi donc, la déclaration de M. MacDonald est acceptée sans amendement.

Le premier ministre a dit deux choses importantes, la première relative à la défense nationale, lorsqu'il a déclaré qu'il désirait éviter toute politique destinée à accroître les armements, et que le gouvernement étudierait tout le problème dans le dessein d'empêcher la situation de dégénérer en état de guerre. Sa seconde déclaration fut qu'étant donné que le pays avait rejeté l'impôt sur le capital, il ne pouvait le proposer au parlement.

La situation nouvelle continue à fournir des incidents amusants au Parlement. Austen Chamberlain a fait allusion à la situation particulière de M. Asquith. Il a dit que le chef libéral siégeait d'un côté de la Chambre, parlait de l'autre, et votait alternativement de côté et d'autre, ce qui fit beaucoup rire.

La scène fut aussi amusante lorsque M. Chamberlain chercha à savoir ce que le gouvernement considérerait comme un vote de censure. M. MacDonald répondit que c'était impossible à définir.

"Une défaite sur la question de Poplar pourrait constituer un vote de censure, dit-il, mais je m'imagine qu'il pourrait y avoir un débat sur la question de Poplar sans que ce soit un vote de censure. Je puis assurer la Chambre que le gouvernement ne restera pas au pouvoir cinq minutes après un vote le privant de sa dignité."

M. Chamberlain fut le principal critique du gouvernement. Il soulève nombre de points importants, notamment la reconnaissance de la Russie, l'impôt sur le capital, et la préférence impériale, ce qui donna lieu à une longue réponse du premier ministre.

A propos de la Russie, le premier ministre répéta que le gouvernement avait l'assurance que la Russie, loin de chercher à négocier ses obligations, désirait se rendre au désir du gouvernement britannique sur toutes les questions en souffrance. M. MacDonald ne crut pas indiscret d'exprimer la conviction que le gouvernement britannique obtiendrait les mêmes avantages que le gouvernement italien ou des avantages égaux à tous ceux obtenus par les nouveaux reconnaissant le gouvernement soviétique.

La question de la défense nationale

nale fournit un autre thème intéressant, et le premier ministre répéta, en renchérissant même sur ses déclarations précédentes, que son gouvernement chercherait à améliorer les relations étrangères afin d'économiser dans la défense, mais non au point de mettre en danger la sécurité de la nation.

Au cours de la séance, le chancelier de l'échiquier, Philip Snowden, répondant à une question, déclara que le comité d'enquête sur la dette nationale serait probablement composé de neuf ou dix hommes, mais d'un côté, il a dit que lorsque les noms des membres seraient publiés, on aurait qu'à se montrer satisfait.

Le premier ministre MacDonald déclara qu'il faut réduire la dette nationale, si l'on veut que le pays soit en état de faire concurrence aux autres pays sur les marchés du monde. Ce n'est pas une question de parti ou d'article de programme socialiste. Puisque le pays a rejeté l'impôt sur le capital, qui ne pourra être appliqué par le gouvernement actuel, il appartient aux libéraux et aux conservateurs de trouver le moyen de sauver le pays des effets excessivement désastreux de la dette, moyen honnête, car il considère la réputation ou l'inflation comme malhonnête et rejette l'une et l'autre de ces alternatives.

Mais tant que le problème ne sera pas résolu, le premier ministre ne pourra être heureux. Le premier ministre a paru peu inquiet de l'ultimatum lancé par M. Asquith, mercredi soir, au sujet de la question de Poplar. Il a prédit que la question, dans laquelle on voyait une menace à l'existence même du gouvernement, serait réglée par une seule journée de débat.

Il semble que le parti libéral ne veut pas appuyer l'attitude extrémiste prise par M. Asquith, l'autre soir. On peut le constater par la motion que les libéraux présentent à ce sujet dès que l'occasion s'en présentera et qui ne comporte aucune défaite du gouvernement. Cette motion a été publiée hier soir.

Elle ne fait qu'exposer que la décision du ministre de l'Hygiène peut encourager l'illégalité et le gaspillage et que le remède réel se trouve dans une réforme de la loi.

Le ministre du travail, M. Shaw, a informé la Chambre des communes, que le président du Board of Trade présenterait sous peu au parlement un bill destiné à donner suite à la convention de Washington concernant la journée de huit heures.

FRANCE

L'ÉQUILIBRE
DU BUDGET

POINCARÉ REÇOIT UN VOTE DE CONFIANCE SUR SES PROPOSITIONS FINANCIÈRES. — UNE AUGMENTATION DES TAXES DE 20 POUR CENT

Paris, 15 (S.P.A.) — M. Poincaré a réussi à remporter sa deuxième victoire au parlement dans la discussion de ses projets financiers. Cette victoire fut immédiatement suivie d'une autre sur l'amendement Forgeot, proposant un emprunt par loterie. Le gouvernement fit du vote sur cet amendement une question de confiance et la proposition fut rejetée par 324 voix contre 217.

Toutes les difficultés financières de la France proviennent de la mauvaise volonté de l'Allemagne à remplir ses obligations, a déclaré le ministre des finances, M. Charles de Lasteyrie, lorsque le débat sur les projets financiers du gouvernement a repris à la Chambre des députés, hier. Il déclara que le recours aux emprunts était de la sorte inévitable afin de répondre aux besoins de la reconstruction et le lancement de ces emprunts devient de plus en plus difficile.

M. de Lasteyrie remplaça M. Poincaré qui est encore indisposé. Il déclara que ceux qui l'avaient dernièrement demandé au gouvernement d'équilibrer le budget étaient ceux à même qui maintenant empêchent le gouvernement d'arriver à ce but. Le budget ordinaire a non seulement été équilibré, mais accuse un surplus de 550,000,000 de francs, ce qui sera probablement absorbé par les dépenses supplémentaires, cependant.

Répondant aux critiques que l'occupation de la Ruhr était responsable de la chute du franc, le ministre des finances déclara que les dépenses d'occupation durant la première année, avaient été de 863,000,000 de francs en argent comptant et les recettes de 1,010,000,000 de francs et qu'à ces revenus il fallait ajouter des produits saisis pour un valeur de 350,000,000 de francs.

Par un vote de 301 à 212, la Chambre rejeta un amendement socialiste demandant la disjonction de l'article III du projet fiscal, qui augmentait explicitement les taxes de 20 pour cent. Cela veut dire que l'article sera adopté.

L'OCCUPATION DE LA RUHR

Paris, 15 (S.P.A.) — Un changement dans la politique française relativement à la Ruhr n'est pas aussi proche que le croient certains journaux opposés à M. Poincaré, comme on peut le voir par un article de "L'Echo de Paris".

Le chroniqueur dit que l'issue d'une volte-face de la part de M. Poincaré est purement imaginaire. Il affirme que la France admettra encore à son irréductible minimum sur la question de la Ruhr. L'article exprime beaucoup de doute que MM. MacDonald et Poincaré puissent réussir à en venir à une entente.

Il est juste de noter que même ceux qui prévoient que la France pourrait renoncer à sa politique de la Ruhr, prétendent que si la France le faisait il ne s'agirait que de son régime économique, car elle y garderait son contrôle militaire.

Un journal pronostique la possibilité d'un traité de commerce franco-allemand.

L'article du "Matin" qui laissait entendre que la France pourrait abandonner sa position dans la Ruhr aurait, d'après certains milieux, été inspiré par le président Millerand, tandis que l'autre article paru dans "L'Echo de Paris" aurait été inspiré par le président du conseil, M. Poincaré.

LE PROBLÈME DES RÉPARATIONS

Paris, 15. — Le premier comité des experts qui a quitté Berlin ayant terminé son enquête sur la situation financière de la Reich fut mulera une conclusion dans un rapport à la Commission des réparations, et on peut admettre que l'enquête des experts facilitera singulièrement le règlement du problème des réparations.

LES SEPARATISTES

Paris, 15. — La presse française souligne le caractère odieux des horribles massacres des séparatistes, dont la responsabilité entière retombe sur les nationalistes, qui se sont préparés froidement et se sont comportés d'une manière sauvage. Elle souligne la nécessité que les Alliés s'accordent pour établir l'ordre dans le Palatinat, assurer une liquidation pacifique des séparatistes et une politique commune pour protéger la population contre les représailles de Berlin. Les journaux espèrent que cet atroce crime qui inspire aux Alliés l'horreur consolidera l'accord pour mettre fin aux troubles nuisant gravement à la prospérité de la riche province, préjudicant considérablement l'œuvre des réparations.

L'ÉTAT DE GUERRE

Berlin, 15. — Le président Ebert demande à Von Seeckt de supprimer l'état de guerre à compter du premier mars. M. D'Aberno, ambassadeur d'Angleterre, est parti. Le ministre des transports se préoccupe de la décentralisation des chemins de fer.

LES ORDONNANCES FISCALES

Berlin, 15. — L'entente entre les partis et le gouvernement au sujet de la troisième ordonnance fiscale est non réalisée. Les partis bourgeois ont fait cependant entendre au gouvernement qu'ils ne s'opposent pas à la question de la valorisation des hypothèques et des emprunts publics, pourvu que celle-ci soit réglée par la voie d'une ordonnance.

L'attitude du parti socialiste est non déterminée, mais même si l'abrogation de l'ordonnance était demandée lors de la rentrée du Reichstag, il ne serait pas possible de réunir une majorité suffisante pour l'obtenir; une ordonnance sera promulguée probablement ces jours-ci ou immédiatement avant l'expiration de la loi des pleins pouvoirs. La "Gazette Générale" d'Allemagne rapporte que le gouvernement an-

LA NAVIGATION

NAVIRE PERDU
EN MER

ON AURAIT CACHÉ LA DISPARITION D'UNE GOÛLETTA AFFLIGÉE À LA CONTREBANDE DE L'ALCOOL ET QUI A COULÉ EN NOVEMBRE — DEUX DÉPARTS RETARDÉS

Boston, 15. — La goëlette anglaise "Mary Gardner", aurait péri en mer, en novembre dernier, à la suite d'une tempête, mande une dépêche venant d'Halifax et émanant d'un des membres de l'équipage de la goëlette. Cette dépêche a été reçue ici par le consul britannique.

La goëlette en question faisait la contrebande de l'alcool entre Nassau et Saint-Pierre-Miquelon, et c'est pourquoi on aurait voulu cacher sa disparition. Elle était partie de Bermude pour Saint-Pierre, le 27 novembre.

DÉPARTS RETARDÉS

Cherbourg, 15. — Le départ de deux navires à destination de New-York a été retardé de vingt-quatre heures pour cause de tempête. Ce sont l'"Antonia" et le "Pittsburg", qui auraient dû se mettre en route hier.

MOUVEMENTS DE NAVIRES

Le "Marburn", de la compagnie du Pacifique-Canadien, est attendu à Saint-Jean lundi prochain, venant de Liverpool via Glasgow, avec 47 passagers de cabine et 260 de troisième classe.

La "Mongolia", de la ligne conjointe White-Star et Américaine est arrivé ce matin à Halifax, venant de Cherbourg, Southampton et Hambourg.

Le "Montrose", de la compagnie du Pacifique-Canadien, par cet après-midi de Saint-Jean, avec 240 passagers.

Le "Montcalm", de la même compagnie, est attendu à Liverpool ce soir vers les 10 heures, venant de Saint-Jean.

Le "Melita", de la même compagnie, est parti de Saint-Jean hier après-midi, pour Cherbourg, Southampton et Anvers.

Le "Paris", de la ligne Française, est arrivé au Havre, mercredi de cette semaine, venant de New-York via Plymouth.

L'"Adriatic", de la ligne White-Star, est attendu à New-York, mardi prochain, dans la matinée, de retour de sa croisière dans la Méditerranée.

L'"Empress of Canada", de la compagnie du Pacifique-Canadien est arrivé hier matin à Monaco, venant d'Alger.

NOS NAVIRES MARCHANDS

Le "Canadian Commander" est parti de Swansea pour Saint-Jean le 13 février.

Le "Canadian Constructor", est parti d'Auckland pour Brisbane, le 13 février.

Le "Canadian Importer" est arrivé d'Auckland à Sydney, le 12 février.

Le "Canadian Pioneer" est parti de Panama pour l'Australie le 12 février.

Le "Canadian Scottish" est parti de Muroran pour Vancouver le 10 février.

Le "Canadian Squatter" est arrivé des Indes Occidentales à Halifax le 13 février.

Le "Canadian Inventor" est parti de New-York pour Saint-Jean le 14 février.

Le "Canadian Explorer" est arrivé de Londres et Anvers à Halifax le 14 février.

D'importants changements viennent d'être annoncés aux services maritimes du Pacifique-Canadien. M. E. J. Parker, agent général, à Montréal, et bien connu dans les milieux maritimes de la métropole, est transféré à Toronto dans les mêmes fonctions; il sera remplacé par M. D. R. Kennedy, agent des services maritimes à Buffalo. M. H. P. Beaumont, qui était à Toronto, est appelé à Montréal comme assistant de l'agent général des passagers, tandis que M. R. H. Matheson, depuis quelques années au bureau de Chicago, remplacera M. Kennedy à Buffalo.

Deux autres fonctionnaires de la compagnie sont promus à des postes importants en Orient: M. E. F. L. Sturdee, agent général du Pacifique-Canadien à Seattle, devient agent général des passagers pour l'Orient, et M. Edward Stone, du bureau de Montréal, est envoyé à Shanghai, Chine, comme agent général à cet endroit. M. Stone a déjà représenté le Pacifique-Canadien à Yokohama et par conséquent a déjà pu acquérir de précieuses connaissances sur l'Orient et le Pacifique-Canadien possède des intérêts considérables.

M. J. E. Parker est au service du Pacifique-Canadien depuis 1910; M. D. R. Kennedy, depuis 1904; M. Harry Beaumont, depuis l'absorption de la ligne Allan par le C. P. R.; M. R. H. Matheson, depuis 1904; M. E. F. L. Sturdee, depuis 1893 et M. E. Stone, depuis 1913.

Mgr F.-L. French protonotaire apostolique

Renfrew, Ontario, 14 (S.P.C.) — Mgr F.-L. French, D.S.O., a reçu ce matin en l'église catholique Saint-François-Xavier, les insignes de protonotaire apostolique. On remarquait plusieurs évêques et prêtres, dont le chanoine A. Sylvestre et le R. P. Hingston, de Montréal.

glais s'est informé pour savoir quelle serait l'attitude du gouvernement du Reich au cas où l'Angleterre proposerait officiellement l'admission de l'Allemagne dans la Société des Nations.

La commission principale du congrès allemand de l'industrie et du commerce qui se réunit à Berlin, Von Mendelssohn, le président, a réclamé le rétablissement complet de la souveraineté économique du Reich dans les territoires occupés, la fixation d'une somme raisonnable à payer par l'Allemagne à titre de réparations, l'octroi d'un moratorium et un emprunt extérieur, l'équilibre du budget de l'État, la création d'une banque à émission, le rétablissement de la liberté du commerce.

Le ministre du commerce a déclaré que la stabilité du mark-tenait doit être maintenue à tout prix car une nouvelle chute du change serait pour le pays entier une catastrophe dont les conséquences sont indescriptibles.

TELEPHONE EST 8000

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

Sacs de Voyage

en peau de vache (noir ou brun); dimensions: 18 pouces; coins finis cousus; doublure de bonne qualité; compartiment à l'intérieur; poignées doubles 4.95

Malles

"garde-robes", recouvertes de trois épaisseurs de fibres; dimensions: 3/4; modèle ouvrant sur le dessus; coins et fermoirs en plaqué acier fini cuivre; tringles glissantes finies nickelées 31.95 à l'intérieur; sac de buanderie

—Au deuxième

200 COMPLETS pour 19.95 HOMMES

Deux pantalons avec chaque complet

Il vous faut un nouveau complet: le voici à votre goût et à votre prix; le matériel, la coupe et le prix vous conviendront.

Complets en herringbone bleu marine tout laine, en worsted bleu foncé à fines rayures blanches ou en tweed gris fer de qualité choisie; doublure en bon satin fermier croisé; pantalons à bord uni ou relevé, cinq poches.

Ces complets, avec deux pantalons, vous fourniront une double durée. Modèles convenant pour hommes et pour jeunes gens. Grandeurs: 30 à 44.

—Au rez-de-chaussée.

Solde de nos Complets à 2 Culottes

pour garçons de 8 à 17 ans; modèle Norfolk.

Tweed donegal brun } Qualité de 10.95
" homespun brun } pour
" rayé brun foncé } 7.95

en frise ou chinchilla bleu marine, gris pâle et gris foncé, pour garçons de 3 à 8 ans; modèle Ulster ou Buster; doublure en flanelle rouge; qualités de 7.50 13.00 jusqu'à 15.00 pour

Serge irlandaise bleu marine 13.95 tout laine

SPECIAL DU MATIN

COMPLETS A 2 CULOTTES en tweed gris ou brun foncé, pour garçons de 9 à 15 ans; modèle Norfolk; qualité de 8.95 pour 5.95

—Au premier—en haut.

Au Comptoir des Bonbons

PRIX SPECIAUX DURANT LE CONCOURS DE MOLLY-O

6 pour .25; la boîte de 2 douzaines . . . 1.00
Les commandes téléphoniques pour boîtes de 2 douzaines seront remplies.

BONBONS CLAIRS SOUS FORME DE JOUETS

Réduits de .39 la livre à 19
En boîtes de fer-blanc de 10 lbs. 1.50

—Au rez-de-chaussée

Gantelets

en chamollette de marque importée, pour dames; nuances: castor, gris foncé, gris pâle, brun foncé, mastic, noir et blanc; finis avec courroie, rayures de fantaisie sur le dessus et dessous brodés sur le haut des manchettes; pointures: 6 à 7 1/2; qualités de 1.00, 1.25 et 1.75 la paire, pour 79

Bas en sole artificielle aux 3/4 de la jambe, pour dames; semelle et haut renforcés; nuances: marine, Champagne, gris, brun, ponce, noir et blanc; pointures: 8 1/2 à 10; la paire 69

Bas en fil de Lille ou en coton, pour dames; nuances: marine, brun, gris foncé, noir et blanc; pointures: 8 1/2 à 10; qualité de .79 la paire pour 29

Cravates, Pyjamas, Chemises de Nuit pour Hommes

1200 Cravates en Tricot 35

Chacune 35

3 POUR 1.00

Magnifique assortiment de nouveaux modèles, à rayures à effet croisé, nuances unies. Ces cravates sont parfaites sous tous rapports. Ne manquez pas cette rare opportunité de vous en procurer deux et trois pour le prix d'une.

Chemises de Nuit 1.75

Qualité: jusqu'à 3.50 pour

Choix de 2 modèles; avec ou sans col, coton blanc de bonne pesanture, échantillons de la manufacture Del-park; quelques-unes légèrement salies; il vous faut les voir pour en apprécier la qualité; encolure 14 à 19.

Pyjamas en Flanellette 1.95

Réduits depuis 3.00 à

Jolis modèles, de fabrication anglaise; choix de dessins à rayures; grandeurs A B C dans le lot, mais pas dans chaque série.

—Au rez-de-chaussée

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

Rues Ste-Catherine, Demontigny St-André et St-Christophe.
J.-N. Dupuis, Président. Eug. Dupuis, Vice-Présid. A.-J. Dugal, Dir.-Gérant.



REPRÉSAILLES DES INDIENS

DELHI, 15 (S. P. C.). — A l'issue d'un débat animé au conseil d'Etat, un bill a été adopté à l'effet de réglementer l'entrée et le séjour dans l'Inde des personnes qui ont eu domicile en d'autres possessions britanniques. Ce projet de loi est, comme l'ont expliqué Strinivasa Sastri, et neuf autres membres du conseil, une sorte de représailles contre le traitement défavorable infligé aux Indiens qui habitent quelques Dominions et colonies, et principalement l'Afrique-Sud et Kénia.

Une association
d'anciens élèves

LES ANCIENS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA. SE REUNIRONT HIER AU QUEEN'S, POUR LEUR REUNION ANNUELLE — M. JOSEPH DAoust, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION

La métropole compte un fort contingent d'anciens élèves de l'Université d'Ottawa, qui ont formé une association groupant au delà de cent cinquante membres; cette association, dont M. Joseph Daoust, président de la Chambre de commerce, est président, a tenu sa réunion annuelle hier soir, à l'hôtel Queen's, afin de réorganiser ses cadres et de poursuivre son œuvre. Il y a eu banquet, à deux heures, présidé par M. Daoust; le R. P. Marcotte, O.M.I., recteur de l'Université d'Ottawa, assistait à la table d'honneur, ayant à ses côtés le R. P. A. Ménard, O.M.I., aumônier de l'Association; M. l'abbé A. Lalonde, curé de la Minerve, diocèse de Montréal; M. Charles Leclerc, d'Ottawa; M. le docteur Stephen Laurier et autres.

A l'issue du banquet, on a procédé aux élections des officiers de l'Association.

M. Joseph Daoust a été réélu président et le R. P. Marcotte, O.M.I., président honoraire; le docteur Stephen Langevin et M. W. Hachett, avocat, vice-présidents; le notaire J.-E. Jeannotte, secrétaire; M. L.-E. Courtois, trésorier; MM. le docteur John Corrigan, Albert Chamagne, Léon Trépanier, Robert Harris, Aurèle Villeneuve et A. Du Bell, conseillers. Le R. P. A. Ménard, O.M.I., sera le chapelain.

L'Association projette un voyage à l'Université d'Ottawa pour la fin de mai, les 24 et 25 mai.

Le R. P. Marcotte a apporté aux anciens un salut très cordial de l'Alma Mater: les liens de solidarité se resserrèrent davantage entre l'Université et les élèves qui en sont sortis. L'Association qui a vu le jour à Montréal il y a deux ans, en est un vivant témoignage, que le R. P. Marcotte apprécie vivement. Il a

LES MERVEILLES
DE LA LUMIÈRE

UNE CONFERENCE DU Dr LEO PARISEAU A L'INSTITUT DES INGENIEURS DU CANADA

Le Dr Léo-E. Pariseau a donné, hier soir, à l'Institut des Ingénieurs du Canada une conférence sur "Les merveilles de la lumière". C'est un peu la répétition de celle qu'il avait faite l'automne dernier à l'Université de Montréal.

Le conférencier a commencé par expliquer la physiologie de l'œil, et le mécanisme de la perception de la couleur. La lumière réfléchiée par les corps fait sur l'œil une impression, c'est la couleur. Si on se sert du prisme pour décomposer la lumière solaire, on constate qu'elle n'est pas une seule couleur, mais bien une combinaison de sept couleurs principales, violet, indigo, bleu, vert, jaune, orange, rouge.

Après avoir posé les principes fondamentaux de la couleur, le conférencier donne une démonstration de la combinaison des couleurs. Il appuie particulièrement sur les lois du contraste et de la pesanture des couleurs, questions techniques qu'il développe longuement qu'il l'Université de Montréal, parce qu'elles présentent pour ses auditeurs un intérêt très considérable à cause de leur pratique professionnelle. Il insista sur l'importance de la couleur en architecture et en peinture. Il démontra que la photographie en couleurs reproduit très bien une peinture morte tandis qu'elle ne réussit pas autant lorsqu'elle veut rendre une scène en plein air.

Le Dr Pariseau expliqua aussi un développement très récent obtenu au cinéma. Il s'agit de la photographie faisant voir les personnages et les objets en relief sur l'écran. Il a aussi parlé du synchronisme que nous essayons d'introduire au cinéma pour faire entendre les paroles des acteurs en même temps qu'on les voit agir.

ROSE
QUESNEL

Le tabac le plus populaire du Québec!
Libre de Nicotine.
Il ne fatigue pas les Nerfs!